PER
C-46
CON

Cité libre

VOLUME XX • NUMÉRO 4 • MAI 1992 • 3,50 $



Les dîners de *Cité libre*

Des événements à ne pas manquer



Ensemble

On discute...



On écoute...



Jacques Renaud, Jacques Henripin, Albert Breton, Ovide Mercredi, Esther Delisle, Charles Taylor...

On rit...



et on mange...



Aimer

ANNE-MARIE BOURDOUXHE

Chaque peuple, y compris le plus petit,
est une facette irremplaçable du dessein de Dieu
— ALEXANDRE SOLJENITSYNE

Aime tous les autres peuples comme le tien propre
— VLADIMIR SOLOVIEV

Je feuilletais un vieux numéro du *Nouvel Observateur* à la recherche d'une définition du «déconstructionisme» quand je suis tombée sur un article de Jacques Julliard («Le sang des rêves» n° 29 août-4 septembre 1991) dans lequel il fait le bilan de l'aventure communiste en URSS. Julliard termine son article par cette citation de Soljenitsine citant Soloviev, pour conclure: « Voilà le vrai internationalisme, le seul qui survit quand s'écroule l'Internationale communiste et que les partisans de Boris Eltsine font jouer *la Marseillaise* sur la place Rouge.»

J'y ajoute cette citation de Bob Dylan, *all I want to do is baby be friends with you*, leitmotiv de l'article de Stephen Schecter qui, dans *De la décomposition poétique et charognesque de l'autodétermination*, se livre à une analyse de la revendication du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Comment la droite française a-t-elle réussi à s'approprier le droit à la différence, le principe fondamental du mouvement de la gauche anticolonialiste? David Beam et Bruce Katz nous l'expliquent.

Angéline Fournier quant à elle se demande ce que le gouvernement fédéral entend par sénateur francophone. La définition est importante car le rapport Beaudoin-Dobbie prévoit que dans le nouveau Sénat: «les mesures relatives à la langue ou à la culture des collectivités francophones devraient être approuvées par la majorité des sénateurs et par la majorité des sénateurs francophones.» Le Canada une terre d'immigration ? Ce n'est pas en chantant l'hymne national que nous le découvrirons. C'est ce que Monique Nemni nous révèle dans *Ô Canada en Canadian et en canayen*.

Qui aurait cru qu'un jour le volume du sein d'un homme et celui d'une femme seraient mis dans la balance de la justice d'une cour ontarienne, dans une cause défendant l'égalité de l'homme et de la femme. C'est ce que nous raconte Mark Bellis dans *Deux seins, deux mesures*. Et Louise Landry Balas nous signale dans *Délation maison* les effets pervers de certains programmes d'éducation sexuelle qui sont donnés dans nos écoles.

Kimon Valaskakis, de l'Université de Montréal, et Albert Breton,de l'Université de Toronto, ont tous les deux beaucoup de sympathie pour les hypothèses de Jane Jacobs sur les villes en tant que sources de la richesse des nations. Mais là où ils ne suivent plus leur collègue torontoise c'est quand celle-ci privilégie les petits ensembles souverains, comme un Québec indépendant par exemple.

De retour à Harare, après un voyage en Afrique du Sud où elle a assisté à la faillite de *Born at the Right Time*, la tournée de concert rock de Paul Simon, Heather Hill a trouvé que la nouvelle Afrique du Sud ressemblait fort à l'ancienne. Rachel Carson, ce nom vous dit quelque chose? Dans *Une pionnière oubliée*, Nicolas Gilbert raconte l'histoire de cette biologiste américaine qui fut la première à dénoncer les effets délétères du DDT.

«Livres parus, lus, disparus; il y en a tant qui mériteraient d'être relus et tant d'auteurs méconnus.» À trente ans d'intervalle, Marie Desjardins reprend la chronique *«Lire, Relire, Ne pas Lire»* que Pierre Vadeboncoeur rédigeait dans le *Cité libre* d'antan. Dans *Culture en «voix» de disparition*, Danielle Miller nous présente Rita Joe, poète Mic Mac qui lui rappelle Gaston Miron. Louis Cornellier, pour sa part, a décidé d'extirper temporairement les lecteurs de *Cité libre* du débat constitutionnel canadien pour les inciter à lire sur ce qui se passe ailleurs dans le monde. Il inaugure la série «À suivre...» avec *Chronique du Liban rebelle* de Daniel Rondeau. «Si l'histoire ne se répète pas, elle radote». C'est pourquoi Paul-Christian Nolin nous recommande la lecture du *Roman du linceul* de René Swennen.

Vous l'avez sans doute vu au *Fifth Estate*, le 31 mars dernier, nous avons de bonnes raisons d'espérer qu'Henriette Haddad est vivante. De retour de Beyrouth où il a accompagné l'équipe de Radio-Canada, George Tombs les énonce ici.

Bonne lecture.

Erratum: Un lapsus technique dans l'article Nunavut, publié dans le numéro de mars 1992, a désigné de façon erronnée du nom de Nunavut le territoire du Nouveau Québec, qui aurait dû se lire Nunavit (p.17 1ère ligne). Françoise Côté précise ici que :«Ce territoire de Nunavit est celui des quelque 5 000 Inuit qui doivent se doter éventuellement d'un gouvernement autonome avec une relation directe avec le gouvernement du Québec. Toutefois, certains leaders inuit du Nunavit ont exprimé leur intention de demeurer au sein du Canada dans l'éventualité d'une sécession du Québec. Lorsqu'il sera créé dans l'Arctique canadien, le Nunavut pour sa part aura un lien direct avec le Canada et pourrait éventuellement constituer une nouvelle province.»

À qui appartient *Cité libre*?

Dans sa livraison de février 1951, soit dans la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: «Personne ne possède la revue. Tiré à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi.»

En janvier 1960, pour marquer son dixième anniversaire, *Cité libre* s'est réorganisée. Devenue mensuelle, elle s'est constituée en coopérative d'édition en bonne et due forme qui compte aujourd'hui une centaine de membres. Et les portes ne sont pas fermées.

Les membres de la Coopérative d'information *Cité libre* sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue.

SOMMAIRE

VOLUME XX • NUMÉRO 4 • MAI 1992

ARTS ET LETTRES

Cité libre

Coopérative d'information
Cité libre

Conseil d'administration
Michel Dupuy, *président*
Kimon Valaskakis, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Roxane Roy, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe, Jacques Hébert, Paul-Christian Nolin, Gérard Pelletier

Rédaction
Directrice de la revue:
Anne-Marie Bourdouxhe
Secrétaire de rédaction:
Angéline Fournier
Comité de rédaction:
Louise Landry Balas, Jean-Pierre Bourdouxhe, Robert Davies, Louis-Philippe Rochon, Gérard Pelletier, Stephen Schecter, George Tombs.
Illustration:
Robert La Palme, Guy Poirat
Révision de texte:
Marie Desjardins

Production
Infographie: Claude Guérin,
Photocomposition : Typographie Sajy
Impression : Interglobe inc.
Photomécanique : Photo Synthèse

ADRESSES

Siège social
Bureau 1400,
1001, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, P.Q. H3A 3C8

Rédaction
3846, ave du Parc Lafontaine
Montréal, P.Q. H2L 3M6
Tél.: (514) 398-6754
Fax: (514) 398-7364

Service d'abonnement
PÉRIODICA
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél: Région de Montréal: (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431
Télécopieur: (514) 274-0201

Vente au numéro
MESSAGERIES DE PRESSE BENJAMIN
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) 364-1780
Fax: (514) 364-7245

Vente aux libraires
DIFFUSION DIMEDIA
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q
H4N 1S2
Tél: (514) 336-3941
Télécopieur: (514) 331-3916

Dépôt légal : 2e trimestre 1991
ISSN:1183-7144

Envoi de publication: enregistrement no. 10123

De la décomposition poétique et charognesque de l'autodétermination

STEPHEN SCHECTER

Une charogne

Rappelez-vous l'objet que nous vîmes, mon âme,
Ce beau matin d'été si doux :
Au détour d'un sentier une charogne infâme
Sur un lit semé de cailloux,

Les jambes en l'air, comme une femme lubrique,
Brûlante et suant les poisons,
Ouvrait d'une façon nonchalante et cynique
Son ventre plein d'exhalaisons.

Le soleil rayonnait sur cette pourriture,
Comme afin de la cuire à point,
Et de rendre au centuple à la grande Nature
Tout ce qu'ensemble elle avait joint;

Et le ciel regardait la carcasse superbe
Comme une fleur s'épanouir,
La puanteur était si forte, que sur l'herbe
Vous crûtes vous évanouir.

Les mouches bourdonnaient sur ce ventre putride,
D'où sortaient de noirs bataillons
De larves, qui coulaient comme un épais liquide
Le long de ces vivants haillons.

Tout cela descendait, montait comme une vague,
Ou s'élançait en pétillant;
On eût dit que le corps, enflé d'un souffle vague,
Vivait en se multipliant.

Et ce monde rendait une étrange musique,
Comme l'eau courante et le vent,
Ou le grain qu'un vanneur d'un mouvement rythmique
Agite et tourne dans son van.

Les formes s'effaçaient et n'étaient plus qu'un rêve,
Une ébauche lente à venir,
Sur la toile oubliée, et que l'artiste achève
Seulement par le souvenir.

Derrière les rochers une chienne inquiète
Nous regardait d'un oeil fâché,
Épiant le moment de reprendre au squelette
Le morceau qu'elle avait lâché.

Et pourtant vous serez semblable à cette ordure,
À cette horrible infection,
Étoile de mes yeux, soleil de ma nature,
Vous, mon ange et ma passion !

Oui ! telle vous serez, ô la reine des grâces,
Après les derniers sacrements,
quand vous irez, sous l'herbe et les floraisons grasses,
Moisir parmi les ossements.

Alors, ô ma beauté ! dites à la vermine
Qui vous mangera de baisers,
Que j'ai gardé la forme et l'essence divine
De mes amours décomposés !

— CHARLES BAUDELAIRE

Mais oui, cher lecteur et chère lectrice, nous en sommes arrivés là, à ce rendez-vous historique, là où, à force de bien scruter notre nombril, on pourra enfin se débarrasser de la petite bourre qui s'y accumule depuis un demi-siècle déjà. Nous, les petits Nègres blancs d'Amérique, ne vous rappelez-vous pas ? Nous, régionalistes, néo-hérauts du folklore; contradiction du capitalisme avancé prenant sa revanche au crépuscule de la modernité, avant-garde post-industrielle réclamant qu'enfin les billets doux de la bourgeoisie soient honorés. Nous, le petit peuple de la petite différence, revendiquons ce qu'un monde libéral las de son propre héritage ne peut plus soustraire, nier, balayer sous le tapis d'un idéalisme abstrait qu'avait peint Eugène Delacroix. À *La liberté guidant le peuple* nous substituerons volontiers la toile d'une fleur de lys vendéenne, chouanesque, délavée pourtant de la monstruosité de Balzac car, devenue symbole de la simple autodétermination, mot, mot d'ordre qui va de soi, qui n'invite même pas à la réflexion, tant il est entré dans les moeurs.

Et pourtant, si on y revenait? Si on se demandait où se loge le vrai malaise dans la modernité, dans ce monde foutu dont Baudelaire disait là encore, à l'aube de la postmodernité qui devint son malaise, que la vraie civilisation se dessine dans *la diminution des traces du péché originel*. Brave Baudelaire, poète de la charogne que Rilke dit croire avoir un jour compris. Après cela, il suffit de *se coucher à côté d'un lépreux, jusqu'à le réchauffer à la chaleur intime des nuits d'amour*. Brave Rilke, à la quête des anges et de cet amour jamais atteint, à des années-lumière de l'autodétermination. Et si c'est trop loin, cher lecteur et chère lectrice, que direz-vous de ceci : *all I want to do is baby be friends with you?*

Oui, Dylan chantait cela, lorsqu'on en avait marre de tous ces écueils dans lesquels on est tombé par la suite, l'amour bête et le divorce encore plus stupide, les bilans psychologiques et la retombée incessante de l'autodétermination. Peut-être qu'à force de le répéter on finirait par y croire, ou par s'en lasser. Qu'en pensez-vous, vous qui n'en êtes pas encore là, autodéterminé et autodéterminée? Que pensez-vous du désir, de cette soif d'autodétermination, et de cette colère encore plus grande réclamant son droit ? J'ai mon droit à mon autodétermination. Conjuguez cette phrase, s'il vous plaît, y compris à l'imparfait du subjonctif.

On dit que la modernité fut bonne. Comme la lumière. On dit qu'une des bonnes choses de la modernité fut l'explosion des petites différences. C'était la révolte romantique contre l'hégémonie bourgeoise, contre cette charogne universelle qui tenait tant d'otages. Ce qui fut indéniable. On n'a qu'à penser, mais on sait tout cela : prolétaires pour commencer, et puis tout le reste, remontant jusqu'aux débuts. Et pourtant, on se révoltait pour autre chose, pour la vie, pour la vie dans toute sa beauté universelle lorsque débarrassée de sa négation, de son aliénation, de sa domination. Vieux rêve, beau rêve, rêve peut-être nécessaire. Tous les damnés de la terre entreront dans le royaume. Tous. Pour avoir le royaume, l'humanité commune, ce que la vermine n'aura pas en mangeant de baisers les petites particularités.

Ce n'est plus comme cela aujourd'hui. Quelque chose a tourné. L'époque. Aujourd'hui on réclame le droit à l'autodétermination comme le droit premier à la différence. Oubliés l'universel, l'espèce, l'humanité commune, *all I want to do is baby be friends with you*. D'abord et avant tout, je veux m'affirmer. L'histoire oblige. Les cicatrices obligent. Et mes rêves obligent, ainsi que leurs interprétations.

On dit que la modernité fut bonne. Comme la lumière. On dit qu'une des bonnes choses de la modernité fut l'explosion des petites différences. C'était la révolte romantique contre l'hégémonie bourgeoise, contre cette charogne universelle qui tenait tant d'otages.

Trop longtemps, je, on, nous, vous, ont accepté l'humiliation, ont renié l'accomplissement, ont pactisé avec le pouvoir. C'est fini maintenant. On s'impose. On s'autodétermine. On se prévaut de son droit à l'autodétermination, on le revendique et on le prend. C'est logique. Seule manière de se respecter, de se faire respecter. C'est même bon, une conquête de la modernité.

Oublions un moment, cher lecteur et chère lectrice, que ce processus logique logiquement ne connaît pas de limites. Oublions un moment que des gens parlent du droit à la différence au nom des différences culturelles signalées, entre autres, par des variations nationales de cultures d'entrepreneurs. Oublions un moment que les techniques de gestion sont devenues des cultures. Dirigeons notre attention sur la logique elle-même. Est-ce possible vraiment que nous puissions nous autodéterminer, que la somme de nos différences crée l'unité, donne un sens à la vie, rend à la société sa part indispensable? Quel aspect revêt un être autodéterminé, ou un peuple, ou une terre? Comment peut-on être la mesure de sa propre transcendance? Croyez-vous qu'on n'en a plus besoin, même pas en tant que pari? Croyez-vous que Bach a composé ses sonates pour violoncelle pour s'autodéterminer? Croyez-vous qu'il aurait fait mieux, aurait été plus productif, s'il avait été moins contraint à Leipzig? Et que dire des derniers quatuors à cordes

Oublions un moment que des gens parlent du droit à la différence au nom des différences culturelles signalées, entre autres, par des variations nationales de cultures d'entrepreneurs. Oublions un moment que les techniques de gestion sont devenues des cultures.

de Beethoven, écrits dans la surdité et la solitude ?

Bien sûr, tout le monde aimerait s'accomplir. Si on était un peu plus modeste, et moins postmoderne, on pourrait dire que, certes, tout le monde aimerait accomplir quelque chose. Même Rilke disait par personnage interposé *qu'il n'y a pas d'accomplissement* dans la vie. Il n'y a que *des voeux à longue échéance, qui durent toute la vie*. En d'autres termes, il faut faire la part entre deux questions, d'où on vient et où on va, entre le désir et son inassouvissement, entre le socle du passé, qui nous fait appartenir, et la vie où l'on essaie d'accomplir sans accomplir, tout comme on essaie d'appartenir sans appartenir. L'histoire n'est pas alors le cauchemar duquel il faut s'éveiller, la litanie des torts qu'il faut redresser, le reproche qu'il faut un jour surmonter. Elle n'est que l'histoire, terrible, ensanglantée, contradictoire, de laquelle on n'échappe pas, même par l'autodétermination. Elle est nôtre, pour le meilleur et pour le pire, comme l'abbé Groulx d'Esther Delisle. On n'a pas besoin du contexte pour l'excuser, ni pour s'excuser. Il était anti-sémite comme *Le Devoir* de son époque et il est devenu l'historien national. Matière à réflexion. Et on n'a pas besoin de l'autodétermination pour le faire, tout comme on n'en a pas besoin pour dire qu'on vient d'ici, qu'on appartient à tel pays, que telle rivière nous a défini la lumière et telle langue la parole. Ça fait des millénaires que les êtres humains insistent pour dire qu'ils viennent de quelque part, qu'ils ont un chez-soi dans lequel ils ne peuvent pas rentrer. Parce qu'il n'y a pas d'accomplissement dans la vie. Parce que la vie se trouve ailleurs. Parce que la maudite humanité est plus grande que nous et qu'elle nous fonde dans nos différences parti-

culières. Parce que la vermine mange la charogne. Même au Québec. Même au Canada.

L'autodétermination, cher lecteur et chère lectrice, c'est comme l'autogestion, la maîtrise de soi, la gestion de son environnement. C'est l'extension des règles de procédure techniques élaborées dans les cultures d'entreprises, dans ces incubateurs de relations humaines et industrielles, aux sphères entremêlées du public et du privé. Le mot sonne bien, mais la réalité est plutôt sinistre. L'autodétermination *réellement existant*, comme on aimait dire jadis du socialisme de l'autre, fait appel aux multiples différences, les évoque, les suscite, les invite à parler sous prétexte qu'elles ont été trop longtemps refoulées dans le silence. Et c'est ainsi que les victimes du rapt que nous sommes tous deviennent sujets à l'organisation, à l'encadrement, à la promotion de la part de tous les conseils du statut du monde. C'est ainsi également que notre différence, socialement inscrite dans notre purgatoire de subordonnés, se rehausse par les sacrements médiatiques au niveau de valeur ontologique transcendantale, de fondement de l'existence. Enfin Louis XIV avait raison. «L'État, c'est moi», collectif ou individuel, peu importe. Et après, peut-on ajouter, après moi, le déluge.

Mais on ne peut pas être son propre fondement. Voilà la faille dans l'autodétermination. Bien sûr, on souffre. Bien sûr, nous sommes tous traqués par notre passé. Bien sûr aussi nous avons tous besoin d'appartenir. Personne ne le nie, ni pour soi ni pour l'autre. Cela vaut autant pour les habitants du Québec que pour n'importe quel autre citoyen de la terre. Mais entre le besoin et la souffrance d'un côté, et l'autodétermination de l'autre, où est la commune mesure? N'est-il pas plutôt vrai que notre passé aux bords du Saint-Laurent nous lègue ce mélange de lumière et de dégoût qui en fait précisément un lieu: là j'ai eu mon premier amour, là j'ai commis ma première transgression, là je l'ai échappé belle et je ne veux plus y retourner tout en ne voulant rien céder, rien abandonner au haut pavé de la mémoire ? N'est-ce pas comme cela pour nous, les Québécois et les Québécoises, nous qui serions ô combien contents de laisser Duplessis tranquille derrière nous, avec le trou qui fut un jour l'hôtel Reine Élizabeth, avec le cappuccino illicite, avec La Ronde d'antan nommée Parc Belmont ? Comprenez-vous, cher lecteur et chère lectrice, pourquoi nous ne pouvons pas appartenir tout en voulant appartenir ? Pourquoi il faut tourner le visage vers l'accomplissement qui n'est pas, vers les besoins et les désirs qui remplissent une vie et vers la contrainte qui pèse sur eux ?

Est-ce que les Amérindiens ont besoin de l'autodétermination pour avoir du fric, des toilettes et des douches, à la limite une police intelligente, compatissante mais non trop complice ? Est-ce que le Québec a besoin de l'autodétermination pour peupler le terroir d'immigrants de langue française, pour que ceux et celles d'ici parlent bien la langue, l'imposent par amour, par fierté, par enracinement dans l'ombre profonde de l'histoire qui raconte tout, contexte, pas de contexte, saloperies, pas de saloperies ? A-t-on besoin que le cours d'histoire jadis obligatoire dans les écoles secondaires soit remplacé par celui, postmoderne, de l'économie ? Va-t-on gérer, même autogérer, à l'imparfait du subjonctif? Est-ce seulement l'ancien premier ministre qui peut parler de Thucydide, l'actuel étant moulé dans la négociation collective, dans l'économie secondaire de l'autodétermination ?

On en a marre, me direz-vous, tout comme Bob Dylan. Mais qui, cher lecteur et chère lectrice, n'en a pas marre ? Qui ne veut pas être, enfin être ? Et qui ne sait pas qu'il ne suffit pas, ne suffit plus de se coucher à côté d'un lépreux, jusqu'à le réchauffer à la chaleur intime des nuits d'amour, parce que nous savons que ce n'est plus le cas, que cela ne peut que bien finir. Cela peut très bien mal finir, comme ce fut déjà le cas. Comme ce l'est encore, nous raconte Heather Hill dans ses lettres de Harare. Aux débuts de la modernité on a fondé l'État sur le droit naturel non pas pour accomplir le soi mais pour le protéger, non pas pour transformer le lieu d'appartenance en foyer national musclé qui doit panser, dorloter, lover l'individu dans la sécurité précaire de *Being at home with Claude*, mais pour lui assurer qu'il était libre du pouvoir arbitraire du souverain, le livrant ainsi, bien sûr, à la lutte sans fin avec la vie, à la rencontre insolite de ses affres, à sa dette de sens envers la contrainte. Le contraire de l'autodétermination.

Ce n'est plus comme cela aujourd'hui. Quelque chose a tourné. L'époque. Aujourd'hui on réclame le droit à l'autodétermination comme le droit premier à la différence. Oubliés l'universel, l'espèce, l'humanité commune, «all I want to do is baby be friends with you.»

Je sais que ce n'était pas assez, que les nationalismes sont revenus pour prendre leur revanche. Mais cela aussi ne suffisait pas. Aujourd'hui, alors que la modernité tire à sa fin, n'est-ce pas étrange, dramatiquement étrange, que l'état de nature, mythique, évoqué par les philosophes de la modernité soit entré tout droit dans la cité ? Qu'au nom de l'autodétermination, la jungle s'y installe, la jungle postmoderne, concours de lobbies du soi, prêts à tout, à tous les massacres ? Curieux paradoxe : personne ne s'y sent sécure, tous veulent s'en séparer. On l'appelle indépendance, cette abdication sans nom, cette autodétermination impossible.

Et si ? Mais pourquoi radoter, cher lecteur et chère lectrice ? Disons simplement ceci. Le Canada est un défi postmoderne pour nous qui savons que nous appartenons, que nous avons un lieu, un passé, une parcelle de terre que l'autodétermination n'a pas encore bousillés mais qui ne servent à rien pour donner un sens à notre vie, pour nous aider à vivre, avec et contre tous les autres, y compris cet Autre que Baudelaire a vu un jour au détour d'un sentier. Tout cela n'est qu'un tremplin, celui de la reconnaissance,

Du racisme comme antiracisme

DAVID BEAM* ET BRUCE KATZ**

La Révolution française a repris l'ancienne notion romaine de nation comme «religion civile»en s'inspirant toutefois de la philosophie du Siècle des lumières qui mettait l'accent sur des principes universels tels que l'égalité de tout citoyen et de toute citoyenne devant la loi. Par son universalisme et son rejet des structures féodales, cette philosophie marque un point tournant dans l'histoire de la philosophie politique. Elle est essentiellement atemporelle parce qu'elle fonde l'établissement de la société sur le contrat social. Ce contrat social, en son principe, ne se limite ni à une époque ni à une circonstance historique particulière. La définition de société qu'il offre devient par conséquent un modèle universel valable en tout temps et en tout lieu. Le principe du contrat social s'applique à tout homme et à toute femme, quelle que soit sa race ou sa religion. Il tire les leçons du passé, façonne cette expérience à la lumière de la raison et réclame l'aspect immuable de cette lumière raisonnée pour l'avenir. Le contrat social rejette donc le relativisme moral, mettant en place des valeurs éthiques universelles, où l'historisme brosserait un portrait de la société dans laquelle les valeurs ne sont que la manifestation de certaines particularités historiques valables uniquement pour certaines époques. L'esprit révolutionnaire, alors, tel qu'il se manifeste dans la Révolution française, ne s'est pas éloigné autant que certains le penseraient de l'universalisme inhérent à la théologie judéochrétienne. La publication de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* représente le triomphe de l'universalisme sur le particularisme.

La défaite de la France à Metz, en 1870, signa la fin du nationalisme comme véhicule des valeurs universalistes de la Révolution française. Fut alors instaurée une idéologie nationaliste qui réduisait le concept de la nation à une entité ethnolinguistique particulière[1]. Cette notion retrouva ses racines dans la Contre-révolution. La victoire des Allemands consacra le triomphe de cette Contre-révolution. On reprit cette pitoyable notion de la *limpieza de sangre* (pureté du sang: principe selon lequel on défendait aux Arabes et aux Juifs d'occuper des postes publics), centrale sous l'Inquisition espagnole . On assista à l'émergence du culte de la Terre et de la Mort : l'étendard de l'idéologie fasciste depuis l'Affaire Dreyfus. En supplantant la Révolution, la Contre-révolution allemande incarne l'expression nationaliste, et «dicte ses conditions partout en Europe. Le nationalisme français devient donc l'expression de la pensée allemande. Il s'agit de la haine de la nature allemande, exprimée en termes nationalistes allemands»[2]. Les impérialismes européens du vingtième siècle, ainsi que les nationalismes anti-impérialistes que ces premiers engendrèrent, ont hérité de ce déterminisme culturel allemand[3]. Il semble que le courant triomphal du nationalisme au vingtième siècle provienne du projet de la droite sur le plan conceptuel et non de celui de la gauche. Il est vrai que certains droitistes se dirent gauchistes — Josef Goebbels et Maurice Barrès parlaient au nom d'un «socialisme» nationaliste[4]. Cela devient possible une fois que le nationalisme cesse d'être l'expression de l'universalisme et donc de l'internationalisme. Il appert qu'au moment où ce socialisme nationaliste se combine avec le rejet nihiliste et, *a priori*, avec le modernisme, tous les éléments d'un fascisme, d'un culte de la Terre et de la Mort, sont présents.

«Au moment, en effet, où le mot race devient tabou à l'UNESCO,» écrit Claude Lévi-Strauss, «le mode de pensée typologique et le fétichisme de la Différence se reconstituent à l'abri du concept irréprochable de culture».

L'expérience du nazisme aurait dû provoquer une réaction contre le déterminisme culturel. Malheureusement,

c'est le contraire qui se produisit. Plutôt que de rejeter le repliement tribal qui caractérise la définition de la nation depuis le triomphalisme allemand (1870+), on constate, avec Claude Lévi-Strauss, qu'il faut reconnaître à chaque peuple (c'est-à-dire à chaque entité ethnolinguistique) sa différence. Alors, on reprend le langage des nationalistes allemands, on reprend la base conceptuelle des racistes nationalistes pour dénoncer le nationalisme raciste. Il est clair que cette définition de ce qui constitue un peuple est réductionniste. Si on la suit jusqu'à son aboutissement logique, toute entité ethnolinguistique constitue, par sa nature, une nation. Finalement, il n'y a qu'une nation possible : la nation ethnique ou raciale. L'Europe de l'Est témoigne des conséquences d'une telle définition. Il est évident que la doctrine du «Droit à la Différence», fondée sur le déterminisme culturel ou racial, est l'antithèse de la notion de nation confédérée. Elle ne peut, à long terme, qu'engendrer l'apartheid auto-imposé. Nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, quitte à être brutal, qu'il nous semble ironique de parler de l'apartheid comme d'un déterminisme culturel ou racial quand il est imposé par le haut, et de multiculturalisme quand il est imposé par la base, c'est-à-dire par la volonté populaire.

Dans *La défaite de la pensée*, Alain Finkielkraut critique «le double langage de l'UNESCO» et la confusion conceptuelle des efforts de Claude Lévi-Strauss pour combattre le racisme en prônant la différenciation culturelle des groupes ethniques. Bien que la rationalisation de Lévi-Strauss s'inspire des motifs les plus honorables, les conséquences en sont néfastes. Il n'a fait que constater de nouveau cette définition de la culture ayant cours chez les philosophes contre-révolutionnaires. «Au moment, en effet, où le mot race devient tabou à l'UNESCO,» écrit Claude Lévi-Strauss, «le mode de pensée typologique et le fétichisme de la Différence se reconstituent à l'abri du concept irréprochable de culture»[5].

La droite nationaliste n'a pas été aveugle face aux implications de ce déterminisme culturel des ethnies, car ce dernier remplace bien les anciens préjugés de «races» biologiques qui perdirent toute légitimité à la suite de la Deuxième Guerre mondiale. Quoi de plus pratique, alors, pour les défenseurs de la Terre et de la Mort, que de légitimer la xénophobie en la revêtant de l'idée de pureté culturelle? Ce n'est pas par hasard que Jean-Marie Le Pen, le fasciste français, réclame le droit à la différence comme moyen de garder chaque «peuple» dans un état «pur». La pénible question que nous sommes obligés de poser à certains personnages publics du Canada qui réclament, eux aussi, le droit à la différence, si bien intentionnés soient-ils, c'est de nous expliquer comment un xénophobe français peut s'approprier ce même principe différentialiste pour exiger l'expulsion de la France de tout immigrant qui n'est pas de «souche»? N'est-ce pas la nation fondée sur le principe du droit du sang? N'est-ce pas le renaissace au vingtième siècle du projet de la droite nationaliste du dix-neuvième ?

Pierre-André Taguieff a écrit l'un des articles les plus importants sur cette question. Ce philosophe français décrit la prise en main du principe du droit à la différence dès le début des années quatre-vingt par la nouvelle droite en France.[6] La montée du néo-conservatisme aurait entouré la politique du libéralisme économique et du nationalisme culturel. Il y eut deux appropriations idéologiques dont le but était de donner une image «positive» à la droite, en disgrâce depuis deux décennies, tout en affaiblissant celle de la gauche. La première voulait circonvenir la rhétorique de dénonciation de la gauche (fascisme, racisme, totalitarisme, extrémisme) en tournant ces mêmes épithètes contre elle. La deuxième voulait établir cette image «positive» en se conformant, en tant que mouvement politique, aux valeurs prédominantes de la société[7]. Évidemment, il ne s'agissait plus de prôner l'idée de la supériorité biologique raciale, car elle n'avait aucune crédibilité dans l'opinion publique. Cependant, il était tout à fait possible de prôner l'idée de différence culturelle comme s'il s'agissait de la race, car le principe du droit à la différence, lui, pouvait être bien reçu par cette même opinion publique. La droite reconnaissait alors qu'elle pouvait incorporer le principe du droit à la différence comme fondement de sa politique, car, de par sa nature, le droit à la différence se prête bien à une telle appropriation. En fin de compte, la droite réclama ce qu'avait emprunté le mouvement décolonisateur au nom de la gauche. On combat alors l'antiracisme en s'appropriant le principe fondamental des antiracistes!

Ce que la droite a réussi à faire sous le nez de gens, qui normalement devraient être plus avertis, c'est de renverser complètement la définition du racisme. De peindre comme racistes ceux qui insistent sur l'universalisme de tout groupe humain et de présenter comme antiracistes ceux qui tiennent à l'existence de barrières «culturelles» et ce, ad infinitum.

La contre-offensive de la Nouvelle droite en France à l'adresse des antiracistes vit le jour en 1983-1984. Elle fut lancée par le Front National et son auxiliaire national catholique (les comités Chrétienté Solidarité) ainsi que par le quotidien *Présent* et le journal *Minute*[8]. On commença par stigmatiser la gauche en traitant ses adhérents d'anti-Français, d'anti-Européens, d'anti-Blancs, etc. pour ensuite remplacer la différenciation biologique par le différentialisme culturel, afin de substituer le néoracisme au racisme traditionnel.

La nouvelle droite avait bel et bien compris que le public avait une définition étroite du racisme, l'interprétant comme la différenciation de la «peau». Mais si on élargit le sens du racisme pour y inclure l'hostilité envers des groupes ethniques ou sociaux ou contre des individus représen-

tatifs d'un de ces groupes afin de les différencier de façon irréversible — ce qui «tend à conserver la différence de l'autre en tant que groupe tout en niant la surgence de l'individu au sein de ce groupe»[9] — on doit alors reconnaître que le racisme est inhérent au nationalisme culturel. Le véritable antiracisme consiste à maintenir le principe de l'universalisme de l'humanité lequel englobe tout particularisme. Ce que la droite a réussi à faire sous le nez de gens, qui normalement devraient être plus avertis, c'est de renverser complètement la définition du racisme. De peindre comme racistes ceux qui insistent sur l'universalisme de tout groupe humain et de présenter comme antiracistes ceux qui tiennent à l'existence de barrières «culturelles» et ce, *ad infinitum*.

Si on suit la pensée de ceux qui prônent l'idée différentialiste d'entités ethnolinguistiques «distinctes» jusqu'à son aboutissement logique, alors, chaque entité ethnolinguistique constitue, de par sa nature, une nation.

Ce pseudo-universalisme de la droite ne fait que masquer la crainte de «disparaître», de perdre son identité ou sa «pureté» culturelle par le métissage des cultures (c'est-à-dire cultures anthropologiques). Alors l'intermariage devient une forme «d'ethnocide», d'intolérance de la différence. Ce n'est guère une coïncidence que l'immigration soit devenue la cible de la rhétorique différentialiste. On ne doit pas fermer les yeux devant le fait que l'argument différentialiste entre si facilement dans le camp chauviniste. C'est le cas depuis Joseph de Maistre et depuis Herder et Fichte. C'est l'héritage du pangermanisme.

Cette perspective française est d'une importance capitale car elle nous incite à mieux comprendre la nature du discours différentialiste au Canada. Dans notre pays, Ovide Mercredi est devenu le porte-parole de l'argumentation différentialiste. Selon sa définition, un «peuple» est une entité ethnique ou raciale qui est «pure» en ce sens qu'elle n'a jamais été «atteinte» par le métissage d'autres races ou groupes ethnolinguistiques.[10] Telle notion ne constitue que le mythe. En tant que doctrine, elle rejoint la définition de culture avancée par les philosophes contre-révolutionnaires. Elle rejoint de plus le discours racialiste de la droite française. Pourtant Ovide Mercredi et d'autres, comme Gérald Larose, qui insistent pour que la notion des «sociétés distinctes» s'inscrive dans la constitution, ne sont pas nécessairement sciemment racistes. L'erreur de leur analyse vient du fait qu'ils ont «ethnisé» la culture. Nous ne remettons pas en cause leurs bonnes intentions. Nous faisons remarquer tout simplement que la doctrine du déterminisme culturel qu'ils défendent est raciste et que la notion résultante d'État-nation est antithétique au développement de l'État libéral. Si on suit la pensée de ceux qui prônent l'idée différentialiste d'entités ethnolinguistiques «distinctes» jusqu'à son aboutissement logique, alors, chaque entité ethnolinguistique constitue, de par sa nature, une nation. Il ne peut pas être question ici de Deux ou Trois Nations mais bien de plusieurs nations sur le sol canadien. Il ne faut pas sous-estimer la nature réductionniste de l'argumentation différentialiste. Dans un accord constitutionnel la race n'a pas sa place.

Certes, il faut réviser dans les plus brefs délais notre définition de «culture». Si par culture nous entendons l'exclusivisme ethnique, il n'y a plus de place pour la notion d'humanité. Tel exclusivisme ne permet pas de voir l'ethnie comme élément d'un universalisme qui l'englobe. Pourtant il n'y a aucune raison pour que l'universalisme et le particularisme s'excluent mutuellement. Ils deviennent exclusifs seulement si on les applique de façon absolue. C'est le complément des deux réunis qui donne naissance au pluralisme. Il ne s'agit ni d'entériner l'universalisme abstrait et monolithique du *melting-pot*, ni d'entériner le particularisme absolu du discours différentialiste. ✐

**Titulaire d'un baccalauréat en philosophie politique de l'Université Brock, David Beam est le rédacteur en chef de la revue politique* Jeremiad.

*** Diplômé en sciences de l'éducation, littérature et en histoire des universités McGill, Sir George Williams, Waterloo et de Montréal, Bruce Katz fut candidat du Nouveau Parti Démocratique aux élections fédérales et provinciales. Il a quitté la politique active en 1990.*

NOTES

1 Cf. David Beam et Bruce Katz, «Les origines du nationalisme culturel» dans Cité Libre, Vol. XIX, No 5 (décembre 1991 - janvier 1992), 19-24.

2 Ibid., 23.

3 Ibid., 24.

4 Cf. Zeev Sternhell, Ni droite, ni gauche, l'idéologie fasciste en France, Bruxelles, Éditions Complexe, 1987.

5 Alain Finkielkraut, La défaite de la pensée, Paris, Gallimard, 1987, 112.

6 Pierre-André Taguieff, «The New Cultural Racism in France» traduit par Russell Moore dans Telos, Number 83, Spring 1990, 109-122.

7 Taguieff, op.cit., 110.

8 Ibid., 111.

9 Colette Guillaumin, L'Idéologie raciste, genèse et langage actuel, Paris — La Haye, Mouton & Co., 1972, 79.

10 «Qui le terme «Québécois» désigne-t-il? Cela n'est pas clair à nos yeux. Sous-entend-il que les gens de toutes les origines raciales, nationales et ethniques qui vivent dans la province de Québec, ne forment qu'un seul peuple? Est-ce que les Français, les Anglais, les Italiens, les Grecs, les Haïtiens, les Irlandais, les Allemands, les Juifs, les Arabes et les membres d'autres groupes ethniques vivant dans la province forment tous un seul peuple pourvu d'un même droit à l'autodétermination? Les Québécois francophones et les Premières Nations à l'intérieur du Québec font-ils partie d'un seul peuple? Si c'est là votre point de vue, il va à l'encontre de notre droit à l'autodétermination et à l'auto-identification.» Ovide Mercredi, Le Devoir, 13 février 1992.

Sénateurs, à vos plumes!

ANGÉLINE FOURNIER

Si un jour, par chance, ténacité ou conviction, vous devenez sénateur élu dans le nouveau Sénat prévu par une future Constitution canadienne révisée, prenez la peine de vérifier si vous tombez sous la rubrique «sénateur francophone» ou «sénateur anglophone».

Car si l'on en croit le projet Beaudoin-Dobbie, ce ne sera plus suffisant d'être un sénateur élu canadien quand viendra le moment du vote.

Le rapport prévoit en effet «que les mesures relatives à la langue ou à la culture des collectivités francophones devraient être approuvées par la majorité des sénateurs et par la majorité des sénateurs francophones». C'est au président du Sénat de déterminer quels projets de loi requièrent cette double majorité.

Mais qui décidera quels seront les sénateurs dits «francophones» qui constitueront la deuxième majorité?

J'avoue avoir fait une erreur. Je me suis demandé à dix heures du soir, ce que dans ce contexte, le terme francophone voulait dire. Et j'ai perdu une nuit de sommeil quand je me suis rendu compte que notre chemin de croix constitutionnel ne faisait que commencer, et qu'il faudrait un jour aller en Cour Suprême pour définir toutes ces «zones grises».

Francophone… «Rien de plus simple !» dites-vous. Erreur. Dans le contexte canadien et québécois, francophone veut dire une chose. Dans le contexte international, il veut dire autre chose. Au Québec, comme au Canada, moi je suis francophone. Mon mari est anglophone. Et nos enfants ? Mystère ! Définir le mot francophone c'est entrer dans un labyrinthe sans grand espoir de retour. Car ici, il ne s'agit pas uniquement de définir le terme mais de le replacer dans son contexte politique.

Commençons par le cas de mon mari. Anglophone de père et de mère et d'éducation, il parle le français aussi bien sinon mieux que vous et moi. Sans une trace d'accent. Il est né au Québec, tout comme son père et avant lui ses grands-parents. Au Québec, il est anglophone. Point à la ligne. Lorsqu'innocemment j'ai affirmé qu'au Sénat il serait anglophone, il a bondi et m'a apporté avec un sourire sardonique le *Petit Larousse* et un livre : *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française* signé par Thierry de Beaucé, ancien ministre du gouvernement Mitterand, responsable de l'exportation de la culture française. Dans le premier, on peut lire cette phrase si simple qu'elle résonne comme un son cristallin : «francophone, adj. et n.: qui parle le français». Sur la page de garde du deuxième, M. de Beaucé écrivait à mon époux la dédicace suivante : «George Tombs, francophone d'élection et donc de prédilection».

Le rapport prévoit en effet «que les mesures relatives à la langue ou à la culture des collectivités francophones devraient être approuvées par la majorité des sénateurs et par la majorité des sénateurs francophones»… Mais qui décidera quels seront les sénateurs dits «francophones» qui constitueront la deuxième majorité?

Comme 1,6 million de canadiens bilingues, dont la langue maternelle n'est pas le français, le cas de George «l'anglophone» pourrait prêter à confusion dans notre futur Sénat.

Pire encore celui de nos enfants. Non que j'ambitionne absolument pour eux un poste de sénateur, mais plutôt que je me préoccupe de leur avenir, comme parent responsable. Sont-ils anglophones ou francophones ? La moitié de leur vie à la maison ou à l'école ils parlent français, l'autre moitié l'anglais. Ils lisent et écrivent aussi bien en français qu'en anglais et portent le nom de leur père et de leur mère. Au Québec, on les dirait «hybrides». Mais cela ne résoud pas notre problème. Au Sénat, seraient-ils anglophones ou francophones ? Auraient-ils le privilège d'avoir leurs votes comptabilisés dans la double majorité francophone ?

Essayons d'être plus systématiques : est francophone celui qui a un nom de consonance française. Désolée, cela ne marche pas. Sans compter les nombreux francophones «non-de-souche» qui portent les noms de Lopez, Li, Tchakorvsky ou Abdallah, il y a aussi des «infiltrés» : Claude Ryan ou Daniel Johnson, qui parlent le français mais qui sont de souche irlandaise.

Définir le mot francophone c'est entrer dans un labyrinthe sans grand espoir de retour. Car ici, il ne s'agit pas uniquement de définir le terme mais de le replacer dans son contexte politique.

Abandonnons cette piste, car même si l'on se tourne du côté du Sommet de la francophonie, cette vénérable institution qui regroupe les pays ou communautés qui ont en commun l'usage du français, on peut avoir des surprises. François Mitterand, Robert Bourassa et Wilfried Martens côtoient Frank McKenna pour le Canada Nouveau-Brunswick (tiens, je ne savais pas qu'il était francophone !), Said Mohamed Djohar des Comores, Isidoro Eji Monsuy-Andeme de la Guinée Équatoriale, John Compton de Ste-Lucie, et Ion Illiescu de Roumanie (comme chacun sait la Roumanie est un pays francophone !). J'en passe et des meilleures. Non, définitivement, le nom ne peut être un critère de sélection.

Bon ! si tel n'est pas le cas, serait francophone celui dont la langue maternelle, c'est-à-dire la première langue apprise, est le français. Ce qui éliminerait automatiquement les immigrés ou même les anglophones assimilés à la langue française. Ces derniers ne sont certes pas légion, mais ils existent.

Ou encore serait francophone celui dont la principale langue parlée à la maison est le français. Et les immigrés ? Là encore cela ne marche pas. Bon nombre d'immigrants au Québec parfaitement intégrés dans le système francophone parlent une autre langue que le français à la maison. Et que ferons-nous des bilingues et des fameux hybrides ?

Peut-être que la Loi 101 pourrait nous guider, elle qui précise qu'est francophone celui qui a fait ses études en français et dont le père et la mère ont eux aussi étudié en français. Vous remarquerez comme moi que cette définition se caractérise par son extrême ouverture d'esprit, puisqu'elle permet à tout bon citoyen de devenir pure laine de deuxième génération. Et si notre malheureux sénateur avait fait toutes ses études en français, mais non ses parents, il tomberait automatiquement dans la catégorie «anglophone». Tant pis par exemple pour le sénateur d'origine libanaise qui parlerait un français parfait mais baragouinerait péniblement l'anglais. Tans pis aussi pour le francophone «de souche» que les parents ont choisi de faire étudier en anglais. Et bien sûr, tant pis pour ceux dont les parents sont anglophones. Cette définition exclusive de la Loi 101 ne peut se comprendre que parce qu'est prévue une troisième catégorie de citoyens (à ne pas confondre avec des citoyens de troisième classe) : les allophones. Mais, au Sénat, on sera francophone ou anglophone.

Avouez toutefois que même si l'on optait pour l'une des trois définitions ci-dessus, ce ne serait pas facile à prouver. Faudra-t-il une déclaration sur l'honneur du sénateur ou celui-ci devra-t-il sortir ses titres de bon francophone comme les nobles de l'ancien temps faisaient avec leurs quartiers de noblesse, nécessaires pour déterminer si le sang qui coulait dans leurs veines était bleu royal, ou simplement mauve.

Le chemin se rétrécit et je ne vois plus qu'une issue. Revenir à notre limpide définition du *Petit Larousse*. Est francophone celui qui parle le français. Ce qui aurait le mérite d'inclure les anglophones bilingues, ou un peu moins bilingues, les francophones «pas-pure-laine» avec un nom aux consonances bizarres et une langue parlée autre que le français à la maison, les francophones au nom anglophone. Bref, tout ceux qui parlent le français.

Mais les choses les plus simples peuvent devenir sybillines dans le contexte tourmenté canadien et québécois. Ne voyez-vous pas déjà les cheveux se dresser sur la tête de bon nombre de francophones, indépendantistes, de souche — non hybrides — non immigrés... ? À ce compte-là, des Bob Rae, David Peterson, Sheila Copps, Warren Allmond, David Berger, Brian Mulroney... Joe Clark seraient francophones. Et avec eux certainement un bon deux tiers du Sénat, si ce n'est la totalité.

Comme 1,6 million de canadiens bilingues, dont la langue maternelle n'est pas le français, le cas de George «l'anglophone» pourrait prêter à confusion dans notre futur Sénat.

Or, il est clair que ce système de double majorité a pour but d'éviter qu'il y ait menace «anglaise» sur les institutions «françaises». Rappelons-le, le but est d'établir une double majorité de sénateurs pour «les mesures relatives à la langue ou à la culture des collectivités francophones».

Alors, me direz-vous, faisons passer un test à notre Sénat. Comme à l'université ! Sénateurs, à vos plumes ! Sortez vos livres et passez le Test-d'aptitude-au-français-du-Sénat. Note de passage requise : 95 %. Y seront testées non seulement vos aptitudes écrites et parlées en français mais aussi votre «sensibilité» particulière pour le fait québécois et français-hors-Québec.

Imaginez déjà les drames en perspective : le sénateur qui, arrivé en retard à l'examen, sera disqualifié (aura-t-il le droit de siéger au Sénat comme apatride ?), celui qui aura oublié ses lunettes et cochera dans la mauvaise case, l'angoisse du sénateur anglophone recalé, vaguement hon-

teux de devoir avouer publiquement sa faiblesse dans un pays bilingue ou... cas le plus terrible, la détresse du sénateur francophone qui aura échoué pour une raison ou une autre (après tout cela arrive à tout le monde de ne pas être en forme le jour d'un examen !). Sans compter sur la fu-

Le qualificatif de sénateur «francophone» est maladroit et mal choisi, et quelle que soit la manière dont il est défini, il porte en lui les germes de l'intolérance et de la division au Sénat et à travers le pays, tout comme les divisions entre Noirs et Blancs dans les institutions politiques de certains pays l'ont été et le sont encore.

reur des électeurs qui regretteront d'avoir voté pour un sénateur incapable d'avoir 95 % à un examen au moment même où il va siéger pour diriger le pays. Quel exemple pour nos jeunes... Et sans compter sur la rage de certains nationalistes qui refuseront de voir des non purs francos se prononcer sur la culture «francophone». Les champions olympiques ne seront bientôt plus les seuls à faire face à une compétition sans cesse accrue ! Un bon sénateur dans le Sénat réformé devra être *politically correct* (sinon il n'aura aucune chance de se faire élire), être relativement médiagénique (qualité de plus en plus demandée), avoir une vie personnelle à toute épreuve (pas de drogue, pas de maîtresse, pas d'échec professionnel trop retentissant), et le *must*... être cultivé et donc avoir réussi l'examen de français et de culture. Pourquoi persistons-nous à croire que la perfection n'existe pas ?

L'aube pointe à l'horizon et c'est le retour à la case départ. Si, dans le contexte canadien un sénateur francophone ne peut être ni celui qui porte un nom francophone, ni celui dont la langue maternelle est le français, ni celui qui parle le français à la maison, ni celui qui a été éduqué en français, ni celui qui parle le français tout court, il ne reste plus qu'une option : seront considérés comme francophones les sénateurs qui viennent du Québec. Mais les anglo-québécois ? Et les francophones hors-Québec ?

Le Sénat élu est une bonne chose mais la double majorité francophone est une aberration. Si l'on garde cette disposition, il va falloir préciser clairement ce qu'est un sénateur francophone. Soit un sénateur qui parle le français. Et ce serait à lui de se définir lors de son entrée au Sénat. Mais il est légitime de se demander si la règle de la double majorité francophone ne perdrait pas sa raison d'être ? Ou encore serait francophone un Sénateur qui viendrait du Québec ou qui représenterait un groupe de francophones hors-Québec, et ce sans restriction. Immigrants et anglo-québécois inclus. Après tout, un récent immigré de France serait-il plus apte à voter sur des «mesures relatives à la langue ou à la culture des collectivités francophones» qu'un anglo-québécois de souche ?

Le qualificatif de sénateur «francophone» est maladroit et mal choisi, et quelle que soit la manière dont il est défini, il porte en lui les germes de l'intolérance et de la division au Sénat et à travers le pays, tout comme les divisions entre Noirs et Blancs dans les institutions politiques de certains pays l'ont été et le sont encore. Après tout, on est Canadien ou on ne l'est pas. À vouloir trop bien faire, on finit souvent par faire des inepties.

Et les personnes qui ont peur du chômage pour leurs enfants devraient les encourager à devenir avocats constitutionnalistes. À moins que nous n'y prenions vraiment garde, je ne vois pas comment nous échapperons durant les prochaines années aux nombreuses causes passionnantes qui nous attendent... mais oh! combien explosives!...

Cité libre rencontre ses lecteurs

LE JEUDI 14 MAI 1992

D'Iberville Fortier

Ancien ambassadeur et
ancien Commissaire aux
langues officielles

«Le divorce entre le Québec et les minorités francophones»

Voir tous les renseignements
sur la page couverture arrière

LES 26 ET 27 JUIN 1992

Colloque à l'Île Perrot

(Au Centre Katimavik)

«Le charme discret du fédéralisme canadien»

Réservez dès maintenant, en téléphonant à Marc-B. Lévesque (514) 282-0001

Ô Canada! en *Canadian* et en *Canayen*

MONIQUE NEMNI

Ayant vécu, étudié et travaillé dans trois pays sur trois continents, ayant voyagé dans quelques autres, je peux dire sans aucune hésitation que le Canada, ma patrie d'adoption, est un des meilleurs pays au monde. Si je m'écoutais, je dirais même que c'est LE meilleur pays, mais on m'a appris les vices de l'orgueil et les vertus de la modestie.

En tant que Canadienne, comme mes concitoyens, j'ai parfois à exprimer symboliquement mon patriotisme et parmi les symboles les plus communs figurent, sans aucun doute, le drapeau et l'hymne national. La levée du drapeau ne me posant aucun problème particulier, j'aimerais examiner de plus près notre hymne national pour voir l'image qu'il me projette de mon acceptation comme citoyenne à part entière. Et comme j'ai une patrie bilingue, je me pencherai successivement sur les deux versions de notre hymne, la *Canadian* et la *canayenne*. Allons-y!

O Canada! Our home and native land

Oops! Ça commence mal. Le Canada est bien mon *home*, mais pas mon *native land*. On me dit tout de suite que j'ai beau avoir le droit de voter — même si je ne sais plus trop pour qui, surtout au provincial — j'ai beau y payer tous les impôts, y compris la TPS, le Canada n'est pas tout à fait mon pays. Mais heureusement pour moi, mes enfants étant nés ici, c'est donc leur pays. En *Canadian*, il faut donc deux générations pour être vraiment canadien. Dans un pays d'immigration on aurait peut-être souhaité quelque chose du type *Our beloved land* (au lieu de *our home and native land*) ou même our *home and precious land*, enfin quelque chose qui rallierait tout le monde… mais ne nous décourageons pas si vite. Continuons.

True patriot's love in all our sons command

Là je suis un peu embêtée. Nous avons deux filles, mais pas de fils. Nos filles sont-elles exemptées d'amour patriotique? Une bonne question que les féministes nous ont appris à poser…

With glowing hearts we see thee rise

Je ne comprends pas trop ce que ça veut dire. Je ne sais pas ce que fait un coeur qui *glows*. Je ne sais pas non plus ce que fait un pays qui *rise*. Mais je suis convaincue que mon coeur s'embraserait autant que celui de n'importe qui si je voyais mon pays se lever ou s'élever. De plus, je trouve qu'une certaine chaleur se dégage de ce *glowing heart*. Je peux chanter ce vers sans aucun problème.

The true North strong and free

Ça, ça fait très bien. La force, la liberté, ça me plaît beaucoup. Je ne sais pas ce qu'en pensent les Amérindiens, mais que voulez-vous, chacun ses problèmes dans la vie. J'ai assez des miens.

And stand on guard, O Canada
We stand on guard for thee

Mon pays me demande de monter la garde pour le protéger, en somme d'être plutôt passive. J'aurais préféré manifester mon patriotisme par des actes plus constructifs, mais tant pis. Je veux bien *stand on guard* pour protéger mon pays. J'espère toutefois que nous *«standerons on guard»* mieux que nous ne l'avons fait récemment. Où était la sentinelle quand le libre-échange s'est infiltré dans nos rangs, hein?

O Canada, glorious and free

Là, alors, c'est parfait. Qui n'aime pas la gloire et la liberté?

We stand on guard, we stand on guard for thee!

Et voilà . Si je veux chanter mon hymne national en *Canadian*, j'ai un problème, à cause du *native land*, problème qui s'applique à tous ceux qui ont fait du Canada, comme moi, leur patrie d'adoption et un autre problème que je partage cette fois avec tous les Canadiens, et surtout les Canadiennes, à savoir si le patriotisme sied aux femmes. Pour le reste,ma foi, ça peut aller.

Mais je suis francophone. À priori, je préférerais chanter mon patriotisme en *canayen*. Voyons donc ce que mon hymne me dit dans ma langue.

Ô Canada! terre de nos aïeux,

Eh, mosusse! Ça s'annonce mal. On me déclare tout de go que le Canada n'est ni mon pays ni celui de mes enfants. Pour les petits-enfants, je n'en suis pas sûre, parce que selon moi, il y aurait comme deux interprétations possibles.

Dans la première, on pourrait dire que seuls sont *«canayens»* ceux dont les aïeux ont planté le drapeau français en terre amérindienne et l'ont ainsi proclamé «leur». En

effet, si le Canada n'est ni ma terre, ni celle de mes enfants nées ici, on ne voit pas trop comment cette terre pourrait un jour devenir «nôtre». Ni moi ni tous les descendants de ma tribu ne deviendrons donc jamais des «*Canayens*». Après tout, chacun sa chance avec les aïeux: avec les bons on est «pure laine», avec les autres, on est voué éternellement aux «communautés culturelles».

Ça me rappelle un incident survenu il y a bien des années. Un jour, une de mes filles m'a dit à Toronto: «À l'école (anglaise), on nous a fait remplir un formulaire où on me demandait ce que j'étais. J'ai écrit «canadienne française». Je suis canadienne et je parle français, alors c'est ce que je suis n'est-ce pas?» Impressionnée par sa logique implacable, je l'ai assurée qu'elle avait tout à fait bien répondu. Je n'ai jamais eu à lui expliquer le problème des aïeux: la société s'en est chargée.

Voilà donc une interprétation de la terre des aïeux, déprimante, j'en conviens. Mais il y en a une autre, un peu plus souple. Selon celle-ci, il faudrait soit trois, soit quatre générations pour devenir vraiment *canayen*. Trois, si c'est moi la bonne aïeule; quatre, si la terre n'appartenant qu'à ceux qui y sont nés, les aïeux ne commencent qu'avec mes enfants. Mais même si c'était trois, avouez que le purgatoire dure plus longtemps en *canayen* qu'en *Canadian*.

Si je veux chanter mon hymne national en* Canadian, *j'ai un problème, à cause du* native land, *problème qui s'applique à tous ceux qui ont fait du Canada, comme moi, leur patrie d'adoption et un autre problème que je partage cette fois avec tous les Canadiens, et surtout les Canadiennes, à savoir si le patriotisme sied aux femmes.

Mais ne nous décourageons pas, et continuons à chanter. Ça va peut-être s'arranger.

Ton front est ceint de fleurons glorieux

Là, je dois avouer que je suis bien contente d'avoir, comme qui dirait, de l'instruction. Parce que le front ceint, je doute que ce soit évident pour tout le monde, même pour ceux avec une terre et des aïeux. Rien d'étonnant à ce que le Frère Untel ait répertorié tant de variantes savoureuses!: ton front est *sein*, ton front *essaim*, ton front des *saints*...[1]. Mais que le front de mon pays soit ceint de fleurons glorieux, ça ne me dérange pas du tout. En fait, j'avoue même avoir un petit penchant favorable pour les fleurons. Et qu'ils soient glorieux, en plus...

Car ton bras sait porter l'épée,

J'apprends ainsi que mon pays est belliqueux. Je l'aurais préféré pacifiste. Et quel drôle de choix d'arme! Avec la bombe atomique et la guerre des étoiles, ça ne me semble pas faire le poids. Mais si tous les pays se mettaient à l'épée, imaginez tout le bien qu'on pourrait faire à l'économie avec tous les budgets militaires récupérés!

Il sait porter la croix

Ô câline! Là, j'apprends, en musique, que mon pays est chrétien. Pour ceux qui ne le sont pas, *too bad!* Même la version souple des trois ou quatre générations pour la terre des aïeux ne s'applique qu'aux chrétiens. Pour les autres, il ne s'agit même plus de purgatoire, mais de damnation éternelle.

Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits

Que c'est beau! Que c'est valorisant! En plus, comme c'est vague, chacun peut imaginer les exploits qu'il veut. Si mon pays avait voulu de moi, j'aurais chanté avec plaisir l'épopée de ses plus brillants exploits.

Et ta valeur, de foi trempée
Protégera nos foyers et nos droits

Alors là, tabarouète! si ce n'est déjà fait, cette fois, c'est complètement f... pour moi et pour tous les autres maudits mécréants, même ceux et celles qui ont les bons aïeux. Je comprends qu'un pauvre élève du Frère Untel en ait été secoué («de foi *tremblée*») et qu'un autre ait eu des sueurs froides («de *froid trempé*»)[2]. Moi aussi, j'en tremble d'effroi.

Le message est clair: malgré ma citoyenneté canadienne obtenue il y a plus d'un quart de siècle, en français, moi et ma lignée ne serons jamais que des métèques, ou si on préfère les euphémismes, des membres des communautés culturelles. Seuls sont vraiment canayens les chrétiens trempés de foi avec la bonne terre et les bons aïeux.

On pourrait croire que ces paroles, offenssantes dans un contexte de pays d'immigration qui se veut accueillant, ont vu le jour dans un passé lointain. Faisons donc un peu d'histoire.

La musique d'abord. Celle-ci a été composée en 1880 par Calixa Lavallée. Je trouve tout de même curieux que les «Anglais» — comme on les appelle — qui, comme on nous l'apprend dans les livres d'histoire en français et dans les discours nationalistes, n'ont jamais eu que le plus profond mépris pour les Québécois, je trouve donc curieux que ces Anglais aient adopté comme musique de leur hymne national l'oeuvre d'un Canadien français. À moins que ce ne soit, comme pour tout ce qu'il font, pour mieux les exclure et les humilier. Mais sans les bons aïeux, peut-on vraiment comprendre?

Quoi qu'il en soit, je n'ai rien à redire sur la musique. Elle fait tout à fait hymne national, très bien d'ailleurs.

Quant aux paroles françaises, bien qu'elles aient été écrites à la fin du XIXe siècle par le juge Adolphe-Basile Routhier (1839-1920), ce n'est qu'en 1964 que la Chambre des Communes adopta la proposition du gouvernement d'en faire un hymne national. Faudra-t-il une autre révolution, tranquille ou non, pour éliminer ces aberrations non seulement des paroles de notre hymne national, mais également de certaines mentalités?

Le temps presse. Il y va de notre dignité collective.

NOTES

1. Les Insolences du Frère Untel. Éditions de l'homme. 1960. p.33
2. ibid. p.34

Deux seins, deux mesures

Mark Bellis*

Qui aurait cru qu'un jour le volume du sein d'un homme et celui d'une femme seraient mis dans la balance de la justice d'une cour ontarienne, dans une cause défendant l'égalité de l'homme et de la femme. Tel un caricaturiste, à l'oeil perçant, Mark Bellis nous croque en quelques coups de crayon, avec un humour mordant et un style caustique, les aberrations d'une société et de personnages pris au piège de leur propres contradictions.

L'été dernier j'ai été intrigué par un éditorial publié dans un hebdomadaire ontarien. L'auteur y défendait une étudiante de l'Université de Guelph. La demoiselle aurait enlevé son T-shirt, par une chaude journée d'été, alors qu'elle marchait en ville et se serait fait arrêter. J'ignorais à l'époque que, dans les nouvelles nationales, elle était déjà célèbre d'est en ouest, comme «la-fille-qui-a-ôté-sa-chemise» !

C'est ainsi qu'en octobre je me suis rendu à une conférence de presse à l'université, où cette Gwen Jacob devait parler. Arrivé en retard, j'ai vu en entrant dans la salle une femme sans expression, avec le regard de Margaret Thatcher et la voix monocorde de Margaret Atwood. Je m'attendais un peu à cela. Un style de féministe stéréotypé. Mais à côté d'elle se trouvait une très jolie jeune fille, assez petite, aux longs cheveux blonds et raides. Là, je fus surpris : c'était Jacob.

L'histoire se lit comme suit :

Fondée par l'écrivain écossais John Galt, la petite ville de Guelph se trouve à cent kilomètres à l'est de Toronto. Galt était un administrateur de la *Canada Company* chargé de la colonisation de cette région au début du 19e siècle. Il a conçu la ville dans le style Paris de l'après-Révolution, avec de larges avenues, en forme d'étoile à cinq branches. On y retrouve, au centre, une grande église bâtie d'après l'architecture de Notre-Dame de Paris, entourée des grands châteaux des riches et des petits bungalows en pierre grise des ouvriers. Au Square St-George, au centre-ville, la communauté italienne a fait cadeau à la ville de la statue d'une famille nue. Et l'on dit que, lorsque la Gouverneure générale du Canada, madame Jeanne Sauvé, l'a dévoilée, elle a fait un pas en arrière, sous le choc. Cette statue porte la mention «La famille est un des chefs-d'oeuvre de la Nature». Très controversée au Conseil municipal, cette statue sera même mentionnée au procès de Gwen Jacob. Elle est composée d'un père qui porte à bout de bras une mère qui elle-même soutient un enfant dans ses mains. Le tout dans une position qui m'a toujours fait penser à un jeu de basketball où la mère compte des buts avec l'enfant ! Et je ne suis pas le seul... Des petits malins ont récemment coiffé la tête du bébé d'un ballon de basket.

Séparée du centre-ville par les rivières Speed et Eramosa, l'université se dresse sur une colline. La rue Gordon descend de la colline. Et c'est ici que le 18 juillet, Gwen Jacob a fait quelque chose de très inhabituel. Il faisait chaud, elle marchait de l'université à son lieu de travail, sans son T-shirt. Cela ne lui posait apparemment pas de problèmes, mais on m'a dit que ce jour-là, la circulation était un peu plus lente que d'habitude. Le lendemain, il faisait encore plus chaud. Les seins nus, elle refaisait le trajet.

Le policier Robert M. s'est arrêté au feu rouge à l'intersection de Gordon. Il a vu passer devant sa voiture une jeune fille en short mais sans T-shirt. Il l'a suivie et l'a arrêtée devant une maison. Il lui a demandé une pièce d'identité. Elle a refusé et lui a demandé la sienne. Il a renchéri et lui a demandé de remettre son T-shirt. Elle a refusé et a salué le policier. Elle a marché jusqu'au parc qui borde la rivière Speed et s'est arrêtée pour parler avec des inconnus et en particulier avec un entraîneur de natation, Alan F. Gwen Jacob a quitté le parc, traversé la rivière, et est rentrée dans le quartier pauvre de «The Ward», entre les rivières Speed et Eramosa. Sur la rue Ontario, elle a croisé à nouveau Alan, en train de faire des réparations sur sa maison. Elle a parlé quelques minutes avec lui, quand Diane P., 44 ans, est sortie, furieuse, de la maison d'en face : «Eh bien ! on verra si elle aura encore ses nichons à l'air dans quelques minutes !», a-t-elle lancé, outrée, aux voisins. Son mari, qui l'avait suivie, ajoute : «Eh ! tourne-toi donc que je puisse voir s'ils sont mieux que ceux de ma femme !».

Le procureur lui offre de laisser tomber les accusations si elle promet de ne plus marcher les seins nus. Elle refuse, en disant que la Couronne ne peut pas promettre qu'il n'y aura plus de belles journées ensoleillées.

Les policiers qu'on vient d'appeler arrivent. Ils demandent à Jacob de se rhabiller. Elle refuse. On menace de l'arrêter. Elle rétorque que si un homme a le droit de marcher sans chemise, elle ne voit pas pourquoi elle ne l'aurait pas elle aussi. On la menace à nouveau d'arrestation si elle ne

remet pas son T-shirt. Elle refuse. On l'arrête.

Gwen Jacob est formellement accusée, par deux fois, d'avoir commis un «acte d'indécence» selon l'article 173 du code criminel. «Une pour chaque sein ?», demande-t-elle. Non. Une accusation portée à la suite de deux plaintes : celle de Mme P. et celle de la police de Guelph elle-même.

L'affaire Jacob démarre dans les médias. Très photogénique, quoique petite, les cameramen la prennent toujours en contreplongé, ce qui lui donne un aspect menaçant. Elle fait la tournée des émissions radiophoniques de lignes ouvertes. Son nom est souvent mal écrit «Jacobs», et malgré le fait que sa famille soit francophone, Radio-Canada prononce son nom à l'anglaise.

Les médias la bombardent de questions ridicules. Un reporter du *Thompson Newspaper* lui demande : «Qu'est-ce que cela vous fait d'avoir les seins les plus connus au Canada». Une journaliste de CBC lui demande à la sortie de la cour si elle a exposé ses seins pour le «fun». Jacob explose : «pour le «fun» ?? Pensez-vous que je me sois faite arrêter pour le «fun» ?? Le cameraman regarde la journaliste avec dégoût.

Avoir commis un acte d'indécence est un délit mineur. Le procureur lui offre de laisser tomber les accusations si elle promet de ne plus marcher les seins nus. Elle refuse, en disant que la Couronne ne peut pas promettre qu'il n'y aura plus de belles journées ensoleillées.

Les cours de l'Ontario étant surchargées, le procès traîne pendant deux mois, soit quatre séances de une ou deux heures, débutant le 15 novembre.

Une femme comparaît juste avant Jacob. Dans la quarantaine, elle est accusée du vol de deux soutiens-gorges. Elle plaide coupable. Quand elle a été arrêtée elle avait plus de neuf cents dollars dans son sac. Selon son avocat, elle faisait une dépression.

Suit l'affaire Jacob. L'avocat de la défense, Jeffrey Wright, est grand et il porte une moustache blonde-rousse. Le procureur de la Couronne, Owen Haw, est lui aussi blond, et s'exprime avec un fort accent anglais. Le juge Bruce Payne, dont le nom se prononce précisément comme «pain» (douleur en anglais) est encore un moustachu au teint rouge-brique. Derrière lui, on peut voir sur le mur les armes du Canada, arborant cette devise : «Honni soit qui mal y pense».

Je me demande si je suis le seul à remarquer l'incongruité de la scène et à connaître l'origine de cette déclaration attribuée à un roi anglais : un jour, un courtisan aurait laissé tomber de sa poche une jarretelle. Tout le monde aurait éclaté de rire. Mais le roi qui pensait que ce n'était pas un acte d'indécence, aurait rabroué ses sujets par ces paroles.

La défense présente ses témoins qui affirment ne pas être choqués par les actions de Jacob. La couronne présente les siens qui affirment l'être. La plaignante, Mme P., affirme qu'exposer publiquement des seins féminins est «totalement dégoûtant», mais elle pense que les spectacles des danseuses de strip-clubs, qu'elle admet avoir fréquentés, sont acceptables, car «c'est leur boulot».

Anne S., une voisine, dit dans son témoignage : «si Jacob avait été violée...». «Cela aurait été de sa propre faute ?» demande Wright. «Bien sûr» répond-elle !

Pendant ce temps, Jacob est assise à côté de moi. Elle lit mes notes, rit des témoins, fait des clins d'oeil et des signes à ses amis et lance à la ronde : «Je m'amuse comme une folle !».

La défense affirme que s'il y a une différence entre les seins d'un homme et ceux d'une femme, elle n'est pas physiologique. C'est plutôt la différence de taille et de forme.

On l'appelle à la barre. Elle dit qu'elle a le même droit qu'un homme d'exposer ses seins : «Je demande des droits égaux, pas additionnels». Elle se défend contre la Couronne avec esprit et le sourire aux lèvres. Le procureur est petit, sans menton, avec un grand nez pointu qui soutient des lunettes sans monture. Il courbe le dos. Jacob a un visage rectangulaire, avec une mâchoire solide, un nez retroussé et de petits yeux verts un peu bridés. Elle se tient bien droite. Pendant l'examen du procureur, on imagine un Bull-Terrier avec un rat.

La défense affirme que s'il y a une différence entre les seins d'un homme et ceux d'une femme, elle n'est pas physiologique. C'est plutôt la différence de taille et de forme.

La Couronne demande à Jacob :

«Ne croyez-vous pas que le sein féminin est un organe qui se développe après la puberté ?

— Ce n'est pas un organe, c'est une glande. Les organes ne se développent pas après la naissance, répond-elle.

— Où avez-vous appris cela ?

— Au cours de santé, en douzième année

— Ah ! à l'université ?

— Non, en douzième année de l'école secondaire»

Le procureur de la Couronne de l'Ontario ne semble pas connaître le système d'éducation de la province où il pratique.

On appelle un autre témoin. C'est un avocat sikh, barbu et enturbanné, dénommé T.Sher S. Il est connu comme militant des droits civils. Lui aussi, est souvent invité à des émissions de lignes ouvertes. Résident de Guelph, il dit avoir vu Jacob marcher les seins nus alors qu'il rentrait du travail. Il dit avoir pensé qu'elle essayait de faire la preuve de l'égalité de l'homme et de la femme. C'est l'interprétation de fond qu'il a fait de quelque chose qu'il n'a pu voir que quelques instants, à travers le pare-brise de sa voiture. C'est pourquoi, affirme-t-il, il n'aurait pas d'objection à ce que sa fille de treize ans fasse comme Jacob. Par contre, il dit avoir été très offensé quand sa fille, qu'il avait envoyé acheter des journaux, est rentrée avec un exemplaire du *Toronto Sun*. Ce journal publie toujours en page trois la photo d'une belle fille en bikini. T.Sher S. brandit ladite page trois devant la cour et déclare être vraiment choqué

qu'une fille de treize ans puisse acheter de pareilles choses à Guelph. Mais il est lui même souvent interviewé par *The Sun* et il est très improbable qu'un avocat torontois ne connaisse pas le contenu de ce journal...

Le juge Payne lui demande de faire circuler le journal, et la photo d'une jolie blonde en short est insérée au dossier de la preuve.

L'avocat T. Sher S. et Jacob dénoncent l'exploitation du corps de la femme dans les médias et dans la publicité, et Jacob veut même interdire les strip-clubs, en disant que les danseuses qui font leur boulot influencent les attitudes de la société envers la femme. Or, même s'il sont tous les deux *politically correct*, ils aident beaucoup la Couronne, quand ils affirment qu'exposer des seins féminins est indécent.

Depuis son arrestation, Jacob est assistée par un groupe de féministes, qui utilisent l'affaire pour publiciser leurs idées.Le féminisme en Ontario est calqué sur le plus radical des modèles américains.

Jacob n'aime pas que son avocat mentionne *Playboy* et *Penthouse* comme exemples de cas où l'étalage de photos de femmes nues est accepté par la société. En effet, l'association des étudiants de l'université, dont Jacob est membre de l'exécutif, a interdit la vente de ces magazines en affirmant qu'ils transformaient la femme en objet.

Depuis son arrestation, Jacob est soutenue par un groupe de féministes, qui utilisent l'affaire pour promouvoir leurs idées. Le féminisme en Ontario est calqué sur le plus radical des modèles américains. Des écrivains vicieusement anti-homme comme Andrea Dworkin sont présentées dans les cours d'études féminines comme de grands penseurs. On y étudie aussi les dernières inventions des pseudo-religions du *New Age*, telles que la crystalthérapie, la pratique de la sorcellerie, ou l'adoration de la «Great Goddess», que l'on présente comme des mystères très anciens, si anciens d'ailleurs que l'histoire n'a gardé aucune trace de ces pratiques. Jacob m'a très sérieusement affirmé que les sorcières existent, et qu'à l'instar de ses supporters, elle s'habille de pourpre, l'ancienne couleur du féminisme. En cour, ses amies, que je surnomme les *jacobines*, ressemblent à des raisins de Californie.

Lors de l'une des séances, Jacob lit une carte commémorative du massacre de Polytechnique, dont l'anniversaire est célébré en Ontario comme une fête religieuse. Les hommes doivent porter des brassards blancs pour s'excuser de l'horreur de cet évènement. Heather Menzies, écrivain d'Ottawa, a même dénoncé les survivantes du massacre parce qu'elles n'ont pas aidé les féministes dans leurs efforts pour humilier les hommes.

Jacob porte aussi un pendentif en argent massif, le symbole biologique de la femme, qu'elle a reçu en cadeau et qu'elle suce innocemment.

La défense commet une autre erreur lorsqu'elle cite comme témoin un éditorialiste du *Daily Mercury*, le quotidien local de Guelph. Rolph Peterson y a écrit un éditorial défendant Jacob. Mais le procureur lui demande de commenter les résultats d'un sondage téléphonique organisé par son journal. Les répondants ont massivement condamné le geste de Jacob. Un monsieur qui se lamentait sur le déclin de la moralité au Canada a demandé, par exemple, que Jacob soit marquée au fer rouge.

Le juge Payne passe la fête de Noël à peser les arguments des parties et rend sa décision le 17 janvier. Il ne croit pas à l'égalité entre les seins des femmes et les seins des hommes, et dit que ceux qui y croient ne vivent pas dans la réalité. Cette déclaration de bon sens est diffusée à travers le pays par la presse canadienne. Le cas est même rapporté dans le journal d'un petit pays du Sud de l'Afrique, le Swaziland, où les Zoulous s'amusent sans doute des pratiques bizarres des Blancs qui interdisent aux femmes de marcher les seins nus.

Le juge condamne Jacob à soixante-quinze dollars d'amende, en citant les remarques insultantes qu'elle a faites à la presse hors cour. Jacob n'hésite pas à dire aux médias son mépris du juge, de la Couronne et de son propre avocat, mais elle déclare à ses copines : «Nous devrions aussi faire un procès aux médias».

L'avocat de la défense est accablé par la décision, lui qui, au début, était si sûr de gagner sa cause. Ignoré de tout le monde, il reste assis à sa place, immobile et tête baissée, tandis que Jacob est entourée de médias et d'amies qui l'embrassent longuement devant les reporters.

En sortant de la Cour, elle déclare aux médias : «Je me fous de ce que dit le juge, je me fous de ce système patriarcal», et elle ajoute : «Je ne peux pas croire que le juge puisse être aussi sexiste. C'est une violation de mon droit à la liberté de parole. Je ferai certainement appel».

Après le procès, je me retrouve au restaurant avec une autre journaliste de CBC et les *jacobines*. L'une d'entre elles déclare aux journalistes que les «hommes ne sont pas tous mauvais. Il y en a, poursuit-elle, qui réclament l'abolition de ce système patriarcal». Dans sa bouche, cela ressemble à un compliment. Une autre femme vêtue de pourpre se lance dans une diatribe contre les pauvres hommes qui portent ces rubans blancs : «Ce n'est pas assez. Peut-être ne les portent-ils que pour impressionner les filles !».

Jacob veut faire appel, mais la Cour a déjà rejeté l'argument selon lequel les seins de l'homme et ceux de la femme sont égaux en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Dans le procès d'un homme accusé de violence sexuelle parce qu'il avait frappé les seins d'une femme, la cour avait refusé de réduire l'accusation à la violence simple, comme cela aurait été le cas si l'agressé avait été un homme. Or, dans sa décision, le juge Payne a déclaré que, dans certains cas, le sein d'un homme pouvait faire l'objet de poursuite. Ainsi, Gwen Jacob, a réussi à exposer les hommes à des poursuites, elle qui disait au début qu'elle n'avait cherché qu'à se mettre à l'aise !

*Originaire de Montréal, Mark Bellis, 31 ans, est correspondant à Guelph pour le Toronto Sun et la Société Radio-Canada.

Délation maison

Louise Landry Balas

Elle a huit ans. Vive, enjouée, spontanée dans ses rapports avec les êtres qui l'entourent, elle a la confiance naturelle d'une enfant choyée. Aussi, elle n'hésite pas à montrer à ses parents le petit questionnaire sur la façon d'exprimer ses affections, qu'elle doit remplir pour l'école.

Ailleurs, un jeune enfant, peut-être plus méfiant à l'égard de la société qui l'entoure, entend à l'école une musique qui lui est familière. Bien sûr, il la reconnaît, c'est le thème d'une émission de radio que ses parents écoutent régulièrement. Discrètement. Il ne dit rien, car il a appris qu'on ne dévoile pas à l'extérieur du foyer ce qui se passe à la maison. C'est le secret familial. L'enfant ne comprend pas trop pourquoi cette discrétion est nécessaire, mais l'inquiétude dans les yeux de ses parents est suffisante pour le convaincre de l'importance de son silence.

Ce dont il ne se doute pas, c'est que la simple reconnaissance de cette musique, fait de lui un dénonciateur. Dans les dossiers de ses parents, on inscrira maintenant qu'ils écoutent une radio «subversive» et cette information servira un jour, aujourd'hui ou plus tard, à les intimider ou à les condamner.

Peut-être la confiance règnera-t-elle encore quelque temps à l'intérieur de cette famille, unie dans son secret et dans sa méfiance à l'endroit d'une société qui ne tolère aucune différence, aucune dissension. Mais le jour où ce système autoritaire choisira d'utiliser l'information qu'il vient d'obtenir subrepticement, la confiance sera irrémédiablement détruite entre ces êtres. Diviser pour régner. Une autre réussite!

La petite fille de notre calme banlieue québécoise n'a, bien sûr, rien à voir avec cette triste histoire qui ne peut arriver qu'ailleurs. Ailleurs et loin.

Ici, c'est un pays libre et ouvert, où les choses se font droitement, clairement. Aussi ne doit-on pas considérer trop sérieusement la récente allégation d'une activiste de gauche, à l'effet qu'un agent de la Sûreté du Québec l'aurait approchée le 19 février 1992, pour l'engager comme délatrice au sein des groupes de pression dont elle fait partie. Ces choses-là n'arrivent pas ici. C'est l'erreur d'un individu; notre système lui, n'utilise pas de telles méthodes.

Nous vivons dans un pays libre, mais il faut avouer que certaines lois sont difficiles à appliquer. On ne peut avoir des policiers partout, pour veiller à ce que soient respectées toutes les règles sociales. Dans les édifices publics, par exemple, où il est depuis peu interdit de fumer, la majorité des fumeurs sauront, bon gré mal gré, se plier à cette contrainte. Mais pour s'assurer que la loi soit partout appliquée, on encourage les collègues ou le public à rapporter les fumeurs illicites. On dit que le système fonctionne très bien!

La loi provinciale 178, aussi honteuse qu'elle puisse paraître aux yeux de certains, a su encourager le zèle d'autres, qui se sont donné le rôle de rechercher les dissidents, ceux qui insistent encore pour annoncer leur commerce dans leur langue. Caméra sous le bras, ces ardents défenseurs de la langue française ont pu rapporter aux autorités compétentes un grand nombre de hors-la-loi. Quelle belle affaire! On sauve ainsi l'argent des contribuables, puisqu'un petit nombre de citoyens se chargent de la détection. Peut-être entreprise d'abord par conviction, cette activité a bientôt su trouver en certains députés, et même dans un parti politique, des bailleurs de fonds. Après tout, dans une société, il faut de l'ordre, n'est-ce pas? Même dans un pays libre, la délation a parfois sa place.

Si ma génération a souffert que la sexualité soit entourée de mystère, de tabou et de péché, les enfants d'aujourd'hui, beaucoup mieux informés sans doute, apprennent à associer méfiance et péril non seulement à la sexualité, mais aussi à toutes les relations affectives.

Qu'est-ce qu'ils ont à faire avec tout ça, le papa de la petite gamine et ce questionnaire qu'il étudie si attentivement? L'enfant n'a fait que répondre par un oui ou par un non aux questions précises sur sa façon d'exprimer ses affections. Elle a dû y ajouter, il est vrai, le destinataire de chacun de ces témoignages d'estime. On montre que l'on aime par des gestes et des mots et c'est précisément de cela dont il est question en classe en ce moment. Papa s'acharne pourtant à relire les dernières questions. «Lesquelles de ces façons (de témoigner de l'affection) te rendent inconfortable?»et «Sais-tu pourquoi?»

Inconfortable, il l'est le papa. Mais il le devient plus encore, lors sa rencontre avec l'institutrice. On lui confirme que c'est bien à l'intérieur du programme d'éducation sexuelle que ce formulaire a été développé et distribué. Mais il apprendra de plus que l'on n'apprécie guère son intérêt, qui semble même un peu suspect. Le professeur avouera finalement que la politique de l'école est de ne pas discuter en détail avec les parents du programme d'éducation sexuelle. Eh bien!

Et si l'enfant rousse aux yeux pétillants avait mentionné se sentir inconfortable, elle, quand un oncle ou peut-être même son papa lui tient la main. Et si, en plus, elle avait admis partager avec lui un secret. Qu'aurait-on fait de cette information? Vous trouvez peut-être que j'exagère, que j'ai, comme le père, un esprit tordu. Peut-être, mais alors pourquoi, dans le contexte de ce cours sur la sexualité, a-t-on justement raconté aux enfants l'histoire d'un oncle très gentil qui se permet un jour de serrer un peu trop fort et trop longtemps sa jeune nièce?

Quelques petites précisions aideront peut-être le lecteur à saisir l'ampleur de ce qui se joue ici. Rappelons d'abord que la protection des enfants contre les abus de toutes sortes a été mise au rang des grandes priorités dans notre société. Aussi, pour assurer le dépistage du plus grand nombre de cas d'exploitation, une simple dénonciation, même anonyme, à la Protection de la Jeunesse suffit pour qu'une enquête soit entreprise. Bien sûr, nous nous devons de donner aux enfants toute la protection possible contre les adultes qui abusent de leur rôle pour les négliger, les exploiter ou les violenter. L'abus d'enfants compte sans doute parmi les crimes les plus abjects et tout doit être mis en oeuvre pour le combattre. Tout? Même la mise sur pied dans les écoles de systèmes de délation?

Dans notre zèle à protéger les plus vulnérables, nous avons déjà réussi à créer un système de délation si subtil, que même ceux qui l'emploient ne se rendent pas compte de ses conséquences.

Car c'est bien de cela que s'inquiétait le jeune papa. Et avec raison. En troisième année, on enseignera à son innocente enfant de huit ans les fonctions sexuelles de la femme et de l'homme. Tant pis si son corps ne correspond pas encore à la description et si son esprit et son coeur n'ont pas encore la curiosité et le désir requis. Ce qui est beaucoup plus troublant, c'est qu'on attache une si grande importance, dans le contexte de cet apprentissage, aux dangers d'exploitation sexuelle. Si ma génération a souffert que la sexualité soit entourée de mystère, de tabou et de péché, les enfants d'aujourd'hui, beaucoup mieux informés sans doute, apprennent à associer méfiance et péril non seulement à la sexualité, mais aussi à toutes les relations affectives.

On les avise très tôt, ces petits, que le danger vient des proches, dont ils devraient se méfier. Le programme de cette école est très clair là-dessus. En troisième année, une activité «traite de l'exploitation sexuelle au foyer. Le rôle du professeur est d'aider les élèves à comprendre ce qu'est l'inceste et à savoir identifier les personnes-ressources qui peuvent les aider en cas de besoin.» C'est donc dans le contexte de la protection de l'enfant qu'on a su mobiliser ainsi l'école. Le petit ou la petite ne sait pas dire ce qui se passe chez elle? Qu'à cela ne tienne : ceux qui recherchent autant le crime que le coupable sauront interpréter ses réponses. Comme on sait le faire dans ce pays lointain, où la connaissance d'un morceau de musique peut servir d'aveu.

Dans notre zèle à protéger les plus vulnérables, nous avons déjà réussi à créer un système de délation si subtil, que même ceux qui l'emploient ne se rendent pas compte de ses conséquences. Pour porter secours à quelques victimes potentielles, ils condamnent tous les enfants à la méfiance dans leurs relations les plus significatives.

N'est-ce pas là une forme d'abus? Qui saura dire comment les relations familiales en seront affectées, à partir du jour où on aura appris à l'enfant à voir dans les adultes les plus proches des agresseurs potentiels? Qui saura mesurer les dommages d'une telle campagne de suspicion? Car campagne il y a. En cinquième année, ce ne sera plus l'histoire des attouchements d'un oncle qui nourrira l'imagination de ces jeunes enfants, mais bien ceux d'un père. Peut-on imaginer que la mignonne petite rousse puisse encore se blottir aussi naturellement dans les bras de son papa? Et que pourra-t-il faire, lui, pour regagner une confiance qu'il n'a pas mérité de perdre?

L'école peut bien sûr offrir l'enseignement de tout sujet que la société juge pertinent. Elle a aussi, à mon avis, une responsabilité dans la transmission de valeurs, quoique cette tâche soit devenue d'autant plus difficile que les valeurs sont en changement continuel et font de moins en moins l'unanimité. Mais elle outrepasse clairement son mandat quand elle se donne la mission de s'attaquer directement aux problèmes sociaux. En se dressant insidieusement comme protectrice des droits des enfants victimes d'abus, elle ne fait pas que détruire la confiance à l'intérieur des familles. Elle se coupe elle-même de ses partenaires et collaborateurs les plus proches: les parents.

Ainsi en est-il pour une société entière, lorsqu'elle encourage ses membres à jouer des rôles qui ne leur appartiennent pas, lorsqu'elle accepte que soient semés le soupçon et le doute entre ses membres. L'injustice, l'exploitation, la violence, la désobéissance civile existeront vraisemblablement toujours. Les sociétés se dotent de lois et d'institutions pour combattre ces maux. Mais elles doivent se méfier de baser leurs programmes de prévention sur la dénonciation secrète et la délation. N'est-ce pas le directeur du service de police de la Communauté urbaine de Montréal lui-même qui, tout en encourageant récemment les citoyens à travailler au maintien de la paix sociale, les exhortait à ne pas «confondre délation et responsabilité sociale»?

La différence entre ces deux termes est fondamentale. Alors que la délation et la dénonciation anonymes se basent sur le secret, les non-dits, la méfiance, il en est tout autrement de la responsabilité sociale, qui s'attache, quant à elle, à la communications claire et à la collaboration. Ainsi, seulement, les citoyens peuvent développer des relations respectueuses, où l'abus n'a pas plus de place que la suspicion. C'est dans un tel contexte que les enfants, comme les adultes, sont le mieux protégés.

Jane Jacobs indépendantiste?

KIMON VALASKAKIS

Jane Jacobs est une intellectuelle radicale qui dit ce qu'elle pense et qui n'a pas peur de la critique. Sa thèse originale selon laquelle les villes seraient la source principale de la richesse des nations est intéressante et incite à la réflexion. Elle doit être félicitée pour son iconoclasme et sa candeur. Ceci étant dit, sa position est hypothéquée de contradictions importantes surtout quand elle est utilisée pour défendre une éventuelle indépendance du Québec. Dans *L'actualité* du 15 mars 1992, Jean-François Lisée réalise une entrevue en profondeur avec Jane Jacobs qui s'y révèle pro-indépendantiste à l'extrême. Nous analysons ici les enjeux qu'elle soulève.

Pour ou contre les grands ensembles? Mme Jacobs se prononce contre les grands ensembles et attaque la Communauté Européenne et ses efforts d'harmonisation des politiques. Elle privilégie au contraire les petits ensembles souverains. Cette conception est malheureusement dépassée par les événements, principalement à cause du phénomène de la montée des interdépendances. On sait très bien, par exemple, qu'en matière d'environnement, la souveraineté locale est pratiquement nulle car la biosphère est un tout et les pluies acides, le réchauffement planétaire et le trou dans la couche d'ozone se moquent des frontières internationales ou interprovinciales. On sait aussi que les entreprises de plus en plus apatrides qui sillonnent le monde ne sont plus contraintes par un territoire étroit.

L'espace économique de Bombardier ou de Snc n'est pas Montréal ou le Québec mais le réseau mondial de leurs clients et fournisseurs. Les fameuses «grappes industrielles» sont délocalisées. Trop souvent on commet l'erreur de penser que, parce qu'une entreprise a une adresse à Côte-de-Liesse elle sera toujours «montréalaise» alors qu'elle peut déménager du jour au lendemain. La réduction de l'importance des localités physiques est d'ailleurs le résultat de la révolution télématique qui a créé une «autoroute électronique mondiale» très peu sensible à la distance. L'analyse de Mme Jacobs semble être pré-télématique car elle ne traite pas des conséquences de cette révolution sur l'aménagement du territoire. De toute façon, *the proof of the pudding is in the eating*. Les grands vainqueurs dans l'économie mondiale sont aujourd'hui les grands ensembles comme le Japon, l'Allemagne et la Communauté Européenne. Certes, il y a place pour de petits joueurs à créneaux super-spécialisés mais on ne peut pas généraliser cette stratégie. Le monde peut se permettre deux ou trois «Suisse» mais pas une cinquantaine car elles se neutraliseraient. Un Québec «suisse» serait envisageable si le reste de l'Amérique du Nord le permettait. Cependant si l'Ontario et le Nouveau-Brunswick voulaient aussi devenir «suisse» les avantages du Québec seraient annulés.

Pour ou contre une monnaie séparée? Jane Jacobs a raison de dire qu'une surévaluation de la monnaie est un handicap et non un avantage et qu'une politique monétaire agressive exige que l'on réduise le taux de change. Mais tous ces arguments s'appliquent aussi bien à la politique monétaire canadienne. Le Québec n'a pas besoin de créer sa propre monnaie, pour ensuite la dévaluer. Si le dollar canadien revient à des niveaux plus réalistes le pays tout entier deviendra plus concurrentiel. Par ailleurs, la question de la taille optimale des zones monétaires a longtemps attiré l'attention des économistes. Une thèse prétend qu'une monnaie séparée est souhaitable quand une région est pauvre et qu'il y a immobilité de la main-d'oeuvre. Mais cet argument est élastique. Certains l'ont utilisé pour préconiser une monnaie séparée pour Terre-Neuve et d'autres même... pour la région de Montréal qui se situe à l'est de la rue Saint-Laurent ! On peut évidemment balkaniser à l'extrême et permettre, par exemple, à chacune des ethnies autochtones, d'avoir aussi sa propre monnaie. Dans la Tour de Babel qui suivrait, on créerait une asymétrie des plus dangereuses. De petites juridictions monétaires multiples affrontant les grands conglomérats américains, européens et japonais qui joueraient une juridiction contre l'autre, à volonté. Mme Jacobs n'a pas intégré le facteur «puissance» dans ses équations. Or, le rapport des forces est crucial aujourd'hui.

L'analyse de Jane Jacobs, poussée à sa conclusion logique n'est pas un argument pour l'indépendance du Québec mais un argument pour l'indépendance de... Montréal.

Une réduction à l'absurde du mouvement centrifuge? L'analyse de Jane Jacobs, poussée à sa conclusion logique n'est pas un argument pour l'indépendance du Québec mais un argument pour l'indépendance de... Montréal. En effet, cette ville est le joyau du Québec et pourrait, à la rigueur, prétendre au statut de ville-État à la mode ancienne. Quand la richesse est concentrée n'est-il pas tentant de se débarrasser des parents pauvres? Mais dans cette optique, pourquoi ne pas aller plus loin et déclarer la souveraineté de Westmount ou de Ville Mont-Royal ou enfin de la rue Summit Circle à Westmount ? Comme nous l'indiquent les événements dans l'ex-Union Soviétique, le mouvement centrifuge une fois amorcé est cumulatif. Dès qu'une localité se découvre un petit trésor, elle pourrait déclarer son indépendance et tout garder pour elle. À la manière des petits garçons à l'école, chacun garderait jalousement ses billes, sans partage, sans péréquation, dans un jeu darwinien poussé à l'extrême. Cependant, dans un monde interdépendant, il faut rejeter ce paradigme et au contraire

concevoir des stratégies d'alliances et de partage. La plus grande faiblesse de la thèse de Mme Jacobs est sa conception des échanges économiques comme un jeu à somme nulle où ce que gagnent les uns, les autres le perdent. Au contraire, on est aujourd'hui devant une autre réalité du jeu à somme variable. Dans certains cas tout le monde gagne. Dans d'autres, où les conflits inutiles sont maximisés, tout le monde perd ! C'est par la stratégie de l'alliance, le maillage entre entreprises et la création de véritables filières industrielles à l'échelle du pays tout entier que l'on maximisera notre potentiel. Il ne s'agit pas de préconiser la concertation en invoquant un altruisme évangélique. Il s'agit au contraire de faire appel à l'égoïsme intelligent qui, lui, milite clairement en faveur du jeu d'équipe intégré et non en faveur d'une centrifugalité inutile et stérile qui date d'une époque heureusement révolue.

La monnaie québécoise de Mme Jacobs

ALBERT BRETON

Il est toujours difficile de critiquer les propos d'un auteur quand ces derniers nous parviennent par l'intermédiaire d'un intervieweur. Cela est doublement vrai quand les propos sont le résumé d'une «longue entrevue» (p. 18), comme celle que Mme Jane Jacobs accordait à la revue *L'actualité* et qui nous est rapportée par Jean-François Lisée dans la livraison du 15 mars 1992. Par exemple, dans le texte de Lisée, Jacobs nous parle de «Rochester, au Massachusetts, qui... a été tuée par une grappe rigide dominée par Kodak...» (p. 20). Or, Kodak n'a pas d'opérations à Rochester, Massachusetts — petit hameau de la région de Cape Cod — mais à Rochester, New York. Jacobs est une spécialiste des villes, mais pas toujours une spécialiste du détail, ce qui nous pousse à demander lequel des deux, de Jacobs ou de Lisée, a fait l'erreur ?

Autre exemple. Pour établir l'autorité de Jacobs sur les questions de développement urbain et de monnaie québécoise, Lisée fait référence à une étude qu'il attribue à Jose Scheinkman et Andrei Shleifer. Or, l'étude en question est de Edward Glaeser, Hedi Kallal, Scheinkman et Shleifer. Une telle liberté avec les règles élémentaires de la citation des travaux des autres est mauvais signe.

C'est donc avec hésitation que je me suis imposé la tâche de critiquer les propos de Jacobs. Je m'en tiendrai à ce qu'elle dit sur la monnaie, car j'ai depuis longtemps beaucoup de sympathie pour les hypothèses qu'elle a proposées à plusieurs reprises au cours du dernier quart de siècle sur les villes et sur le développement urbain.

Les propos de Jacobs sur la monnaie partent de l'affirmation selon laquelle «depuis quelques décennies, la valeur de la monnaie canadienne a été essentiellement con-

Car, enfin, si Toronto, qui est relativement petit par rapport au Canada, «contrôle» le taux de change canadien, Montréal qui est relativement grand par rapport à la Gaspésie, «contrôlerait» sûrement le taux de change québécois. Mais Jacobs n'a pas un seul mot qui va dans ce sens.

trôlée par l'économie de Toronto» (p. 18). J'ignore le sens du mot «essentiellement» dans ce qui précède, mais s'il ne sert pas à vider la proposition de tout contenu, ce que Jacobs affirme est tout simplement faux. Dire que le taux de change canadien n'a pas été «essentiellement» influencé depuis 1970 par les mouvements de capitaux et par les exportations et les importations des Canadiens vivant en dehors de Toronto permet, sans doute, à Jacobs de se rendre sympathique aux lecteurs de *L'actualité* en attribuant la responsabilité des problèmes économiques de Montréal et de la province aux Torontois, mais elle achète cette sympathie au prix de la candeur intellectuelle.

Si les propos de Jacobs sur la monnaie n'ont pas de fondement empirique, ils n'ont pas non plus de fondement logique. Pour vérifier cela, acceptons pour un instant la construction de Jacobs selon Lisée. Le Québec devenu indépendant se donne une monnaie québécoise. Aussitôt fait, il y a dévaluation et donc stimulation des exportations, ralentissement des importations, augmentation de la croissance économique et enrichissement général (je passe sous silence, tout comme Jacobs, la fuite de capitaux vers l'étranger !). Il faudrait vraiment être complètement idiot pour s'en priver.

Mais attention. Lorsqu'on lui demande qu'elle ferait pour résoudre le problème de la pauvreté et de la faible croissance économique de la Gaspésie, Jacobs ne répond pas, comme je m'y attendais, que la Gaspésie devrait se doter de sa propre monnaie, que la Gaspésie devrait se séparer d'une monnaie dont la valeur serait «essentiellement contrôlée par l'économie» de Montréal. Car, enfin, si Toronto, qui est relativement petit par rapport au Canada, «contrôle» le taux de change canadien, Montréal qui est relativement grand par rapport à la Gaspésie, «contrôlerait» sûrement le taux de change québécois. Mais Jacobs n'a pas un seul mot qui va dans ce sens. Au contraire, elle

se lance dans une histoire un peu bizarre sur les initiatives d'une jeune femme à Eugene (Oregon) qui, semble-t-il, remet tout ce coin du nord-ouest américain en branle.

Cette histoire, il faut s'en rendre compte, contredit tout ce que Jacobs affirme sur les monnaies propres. Car si les fondements économiques du séparatisme québécois se trouvent dans les vertus d'une monnaie séparée, ce même remède, et non des jeunes femmes d'initiative, doit être valable pour la Gaspésie, pour Eugene (Oregon), et pour des centaines et des centaines d'autres régions dans le monde. Ce qu'il faut à la planète, c'est du séparatisme dans tous les azimuts : démanteler les États-Unis, l'Europe, le Canada et la Chine, suivre l'exemple de l'ancienne Union Soviétique et de ce qui était la Yougoslavie — bref, retourner au haut Moyen-Âge et espérer que toutes ces régions avec leurs propres monnaies ne se livreront pas à des guerres de taux de change comme celles que l'Europe et l'Amérique ont connues entre les deux guerres.

Lettre de Harare

Paul Simon, le rock et la «nouvelle» Afrique du Sud

HEATHER HILL



Illustration : Guy Poirat

Au début de cette année, j'avais la chance de passer trois semaines dans une *Citigolf* écarlate. Nous avons roulé plus de quatre mille kilomètres sur les routes de l'Afrique du Sud, pays assez peu connu dans le reste du monde, sauf comme paria de la communauté internationale. Paysages inoubliables, luxe inouï de montagnes, de forêts, de savanes et de littoral marin. Nous avons vu des éléphants, des autruches et des kudus à l'état sauvage. «L'Afrique du Sud a tout»se répétaient à qui mieux mieux les touristes de notre expédition.

Au cours de cette virée, nous avons également constaté que la condition de paria s'effaçait rapidement. Ces temps-ci, il semble que toutes les élites du globe se précipitent en Afrique du Sud. Désormais, il n'est pas seulement permis, après une longue interdiction, de se rendre au pays de l'apartheid; c'est devenu quasi obligatoire pour quiconque se pique de quelques connaissances en politique internationale.

Par exemple, dans les trois dernières semaines de janvier, la presse et la télévision sud-africaines ont célébré l'arrivée des visiteuses et visiteurs suivants: Margaux Hemingway, ex-mannequin et petite-fille d'Ernest Hemingway, qui faisait campagne pour la préservation des éléphants; Spike Lee, metteur en scène qui tournait en Afrique du Sud un épisode de son film sur la vie de Malcolm X (en dépit du fait que ledit Malcolm X n'a jamais mis les pieds dans ce pays); Whoopi Goldberg, comédienne noire des États-Unis, assez ahurie de l'accueil grandiose que lui ont réservé des quartiers riches réservés aux Blancs; et tout le cirque ambulant qui s'appelait naguère rallye automobile Paris-Dakar, rebaptisé depuis peu Paris-Le Cap.

En tête de cette foule marchait le saint patron de la musique rock , Paul Simon. Il avait prévu une escale en Afrique du Sud, au cours d'une tournée mondiale — décision assez risquée puisqu'il était la première star internationale à s'y produire officiellement. Mais dès qu'il a touché terre à l'aéroport Jan Smuts de Johannesburg, il est devenu le football de tous les mouvements politiques du pays. Il était drôle à voir, le pauvre monsieur Simon; on se l'arrachait. Les partis d'extrême gauche ont d'abord protesté contre sa présence «sous un régime répressif». Mais on apprenait plus tard que deux de ces mêmes partis l'avaient invité à donner des spectacles «sous leurs bannières»... et à leur céder une part des profits. Pourquoi pas ? Le Congrès national africain n'avait-il pas reçu en cadeau de M. Simon la somme de cent mille dollars U.S. ?

Mais on aurait dû épargner à M. Simon toute cette chicanerie. Lui ne désirait rien d'autre que de rendre hommage à la musique du pays. Son album *Graceland* doit énormément aux musiciens sud-africains dont il a fait connaître à des millions de gens les rythmes irrésistibles. Sa tournée aurait dû être un triomphe en même temps qu'une occasion pour les nombreuses ethnies sud-africaines de vivre en harmonie. Qu'y a-t-il en effet de plus universel que la musique ?

Mais la tournée, assez ironiquement intitulée *Born at the Right Time* , tint plutôt de l'échec que du succès escompté. Les billets se vendaient mal, des Blancs de classe moyenne composaient la majorité des auditoires et les gauchistes noirs multipliaient les manifestations avant chaque spectacle. Tous les spectateurs devaient subir une fouille en règle par les agents de sécurité, avant d'entrer dans le stade; on voulait s'assurer qu'ils ne portaient pas d'armes à feu. Un incident violent s'est même produit à Johannesburg: on a lancé une bombe au pétrole dans les bureaux des promoteurs.

Pourquoi tant d'agitation autour de l'homme le plus consciencieux d'une industrie qui ne brille pas par sa moralité ? La tournée avait reçu la bénédiction du gouvernement, du Congrès national africain et du Congrès pan-africain; c'était la première fois que ces trois acteurs principaux du drame national faisaient cause commune. Tous trois souhaitaient qu'à cette occasion «la nouvelle Afrique du sud» soit acceptée par la communauté internationale, symbolisée par Paul Simon, et accueillie du même coup sur la scène du monde.

Désormais, il n'est pas seulement permis, après une longue interdiction, de se rendre au pays de l'apartheid; c'est devenu quasi obligatoire pour quiconque se pique de quelques connaissances en politique internationale.

À l'analyse, la faillite de *Born at the Right Time* se présente comme une coupe transversale de la «nouvelle Afrique du Sud», formule qui revient constamment dans tous les discours politiques et que reprennent, à la journée longue, comme une sorte de mantra, les médias d'information. Mais les éléments qu'on découvre, grâce à cette coupe transversale, ressemblent fort à l'ancienne Afrique du Sud: mêmes conflits éternels au sein d'un pays irrémédiablement complexe. Car les mêmes divisions profondes caractérisent l'ancienne et la nouvelle Afrique du Sud: côté ethnique, entre Zoulous, Xhosas, Afrikaners et métis, côté économique entre riches et pauvres. Oui, la communauté internationale voudrait bien que la démocratie et la paix s'établissent enfin sur ce territoire. Et le régime de Pretoria a commencé déjà à lever petit à petit la répression. Mais, comme l'a constaté Ms. Goldberg, ce n'est pas si simple.

Par exemple, dès le début de la tournée Paul Simon, le prix des billets s'est révélé prohibitif pour la population noire. Un billet se vendait cinquante rands , c'est-à-dire le salaire hebdomadaire d'un Noir des *townships*. Les promoteurs ont alors décidé d' offrir aux groupes communautaires des blocs de billets gratuits pour distribution aux gens de couleur. Lors du spectacle de Port Elizabeth, j'ai observé un petit groupe de Noirs assis devant moi — qui avaient peut-être bénéficié de tels billets. Ils réagissaient à peine aux chansons les plus fameuses de Paul Simon. Mais quand ce dernier a présenté le groupe *Ladysmith Black Mambazo*, des Noirs qui chantent a capella, les mêmes spectateurs furent aussitôt transfigurés par la joie d'entendre leur musique.

Comme un pont jeté sur des eaux tourmentées... Comme il eût été beau que Paul Simon réussisse à tendre des passerelles entre les peuples divisés, agités d'Afrique du Sud. Son échec ne crée pas de grands espoirs pour un pays dont la richesse, par ailleurs, est tout à fait exceptionnelle.

Une pionnière oubliée

NICOLAS GILBERT*

«Dans bien des villages d'Amérique, où les oiseaux migrateurs venaient annoncer l'arrivée du printemps, où chaque lever de soleil s'accompagnait d'aimables gazouillis, la nature conserve maintenant un silence inquiétant. Quelque chose s'est glissé parmi nous, qui a fait taire les oiseaux et nous a privés de la couleur, de la beauté, de la vie que les petites ailes légères donnaient à notre monde. Cela s'est fait si discrètement que dans les bourgs voisins encore épargnés, personne ne s'en est aperçu».

— RACHEL CARSON, *Printemps silencieux*[1],

La publication de *Printemps silencieux* aux États-Unis marqua, il y a trente ans, le début d'une prise de conscience par le public des dangers auxquels on l'exposait en aspergeant l'environnement de pesticides de toutes sortes. L'ouvrage fit sensation, d'autant plus que son auteure parlait en connaissance de cause : biologiste de formation, Rachel Carson avait été pendant plusieurs années

fonctionnaire au *U.S. Fish and Wildlife Service* avant de se consacrer à l'écriture. Son premier best-seller, *Cette mer qui nous entoure* [2] (un ouvrage de vulgarisation sur l'environnement marin), publié en 1951, lui avait valu d'être saluée par le *New York Times* comme un phénomène rare, «une scientifique dotée de génie littéraire»[12].

Le principal exemple mentionné dans *Printemps silencieux* est le cas du tristement célèbre insecticide DDT, utilisé à grande échelle à partir de la Deuxième Guerre mondiale; son inventeur, Paul Müller, reçut le prix Nobel de physiologie et médecine en 1948. Et pour cause car il avait profondément et durablement transformé la nature : le principal effet à long terme du DDT sur les insectes fut de rendre ces derniers... résistants au DDT !

Pour «contrôler» les populations d'insectes, il fallut augmenter les doses, puis passer à des substances plus toxiques, notamment la dieldrine. Le DDT fut donc peu à peu délaissé; au passage, cette pluie chimique avait décimé les populations d'oiseaux, des rouges-gorges aux aigles. La potion magique de Paul Müller était pourtant réputée peu dangereuse pour les animaux évolués, oiseaux et mammifères, car elle ne pénétrait pas par leur peau. Mais lorsqu'elle était présente dans leur nourriture, cette substance très stable avait la propriété de s'accumuler dans les tissus des animaux, particulièrement dans les graisses, et d'y rester.

En 1962, l'on ignorait comment le DDT et la dieldrine s'attaquaient aux oiseaux; la clé de l'énigme fut découverte cinq ans plus tard par David Peakall [13]. Mais les faits — c'est-à-dire les hécatombes — étaient là, accablants. L'ouvrage de Rachel Carson comportait de nombreux exemples rigoureusement documentés (on est loin de Greenpeace) illustrant les effets dévastateurs de ces insecticides sur les oiseaux et les poissons, leur innocuité à long terme pour les insectes nuisibles et leur persistance dans l'environnement. Tout cela étayait solidement le jugement sévère qu'elle portait sur les décideurs, et surtout sur les scientifiques :

«Je ne prétends pas que les insecticides chimiques doivent être proscrits en tous les cas, mais je soutiens que nous avons aveuglément placé des produits chimiques toxiques et doués d'une action biologique certaine, entre les mains de personnes plus ou moins ignorantes de leurs possibilités nocives. (...) Je prétends encore que nous avons laissé employer ces produits chimiques sans beaucoup rechercher leurs effets sur le sol, sur l'eau, les animaux et plantes sauvages, sur l'homme lui-même».

Aujourd'hui, les insecticides persistants comme le DDT sont peu utilisés en Amérique du Nord; l'usage du DDT et de la dieldrine a été restreint au Canada et aux États-Unis en 1971, et le DDT a été interdit dans ces deux pays en 1975 sauf dans quelques cas mineurs. Mais notre environnement n'en est pas débarrassé pour autant : une étude a révélé qu'en 1987 les poissons de certaines de nos rivières en contenaient encore [14] ! Les insecticides développés par la suite étaient moins persistants, mais certains d'entre eux s'avérèrent tout aussi dangereux pour d'autres raisons. Par exemple, Rachel Carson mentionnait que le premier insecticide organophosphoré, ancêtre d'une longue lignée, avait été mis au point par Gerhard Schrader, chercheur au service du IIIe Reich, comme *gaz de combat neurotoxique*; ses propriétés insecticides furent découvertes par hasard !

Et même si les insecticides employés aujourd'hui sont moins nocifs que ceux d'il y a trente ans, l'un des problèmes exposés par Rachel Carson se pose toujours avec autant d'acuité : le déséquilibre causé aux écosystèmes. Contrairement aux traitements biologiques, les agents chimiques sont peu sélectifs; en plus d'éliminer les insectes nuisibles, ils éliminent aussi (souvent de manière plus durable) leurs prédateurs naturels, soit en les empoisonnant, soit en les privant de leurs proies. Des traitements répétés aux insecticides rendent donc les exploitations agricoles et les forêts plus vulnérables. C'est un filon lucratif pour les fabricants de pesticides, mais une véritable bombe à retardement pour l'agriculture et l'industrie forestière.

L'ouvrage de Rachel Carson comportait de nombreux exemples rigoureusement documentés (on est loin de Greenpeace) illustrant les effets dévastateurs de ces insecticides sur les oiseaux et les poissons, leur innocuité à long terme pour les insectes nuisibles et leur persistance dans l'environnement.

Rachel Carson portait aussi un jugement fort critique sur l'usage à grande échelle des herbicides chimiques, en expliquant là encore qu'il s'agissait d'une solution dangereuse et inefficace. Elle dénonçait surtout la philosophie qui sous-tendait ces procédés :

«...notre attitude vis-à-vis des plantes traduit l'étroitesse de nos vues. Si l'une d'elles nous paraît d'une utilité immédiate, nous la soignons; si telle autre nous semble indésirable ou tout simplement sans intérêt, il nous arrive de la condamner sur-le-champ. (...) Les herbicides chimiques sont de jolis jouets tout neufs; leurs effets sont spectaculaires; ils donnent à qui les emploie l'étourdissante impression de régenter la nature; quant à leurs conséquences lointaines, il est aisé d'en faire fi, comme si elles n'avaient de réalité que dans l'imagination des pessimistes. Le «mécanicien agricole» parle allégrement de «défonçage chimique» dans un monde pressé de fondre les socs de charrue pour en faire des pulvérisateurs».

Cette description des utilisateurs d'herbicides sied comme un gant aux exploitants forestiers qui, encore aujourd'hui, éliminent de cette façon les espèces végétales autres que celles qu'ils récoltent. Mais Rachel Carson ne faisait pas que dénoncer, elle proposait des solutions de rechange déjà éprouvées. Par exemple, on apprend dans *Printemps silencieux* , que dès 1930, un traitement biologique (l'importation de papillons) a été utilisé avec succès

en Australie pour éliminer une espèce de figuier qui envahissait les terres cultivables et ce, à un coût correspondant à un millième de celui des traitements chimiques précédents.

Dès la publication de son livre-choc, Rachel Carson fut violemment attaquée par les partisans des épandages de pesticides — il s'en trouvait aussi bien dans la communauté scientifique que dans l'industrie chimique — qui tentèrent de la discréditer. En vain : le public avait ouvert les yeux et n'était pas disposé à les refermer. Par la suite plusieurs incidents lui donnèrent raison. On estime que, chaque année, 500 000 personnes sont empoisonnées par les pesticides; 20 000 d'entre elles en meurent [15]. Et il ne s'agit là que du résultat direct des épandages; à ce tableau on peut ajouter des risques que Rachel Carson n'avait pas prévus, comme par exemple le détournement à des fins militaires des technologies destinées à la fabrication des pesticides, ainsi que l'utilisation militaire des pesticides eux-mêmes; Éric Devlin a décrit ce problème il y a quelques mois dans *Cité libre* [16].

Rachel Carson était déjà atteinte d'un cancer lors de la sortie de *Printemps silencieux*; elle mourut le 14 avril 1964 à cinquante-six ans, trop tôt pour voir le bien-fondé de ses mises en garde reconnu par l'ensemble de la communauté scientifique. Aujourd'hui, son livre est cité en référence dans plusieurs ouvrages spécialisés traitant des pesticides ou de l'environnement en général. Malgré tout, l'on continue à répandre *massivement* des agents chimiques sur d'immenses surfaces de forêts et de terres agricoles à travers le monde, sans songer aux effets à long terme ni envisager sérieusement des alternatives. Or, depuis 1962, nous ne pouvons plus plaider l'ignorance. Comme excuse, il ne nous reste que l'amnésie.

* *Nicolas Gilbert est étudiant en biologie à l'Université du Québec à Montréal.*

1 Rachel Carson, Printemps silencieux (publié en anglais sous le titre Silent spring, 1962). Traduit de l'anglais par J.F. Gavrand, 1968.

2 Barbara Sicherman et Carol Hurd Green (éditrices), Notable American women: a biographical dictionnary, 1980.

3 David B. Peakall, «Pesticide-induced enzyme breakdown of steroids in birds», Nature, Vol. 216, no 4, novembre 1967, pp. 505-506.

4 Denis Laliberté, Teneurs en métaux, BPC, pesticides organochlorés, HAP et composés phénoliques des sédiments et des poissons des rivières du Québec, Ministère de l'Environnement du Québec, 1990.

5 Donald J. Ecobichon, «Toxic effects of pesticides», Casarett and Doull's toxicology: the basic science of poisons», 4e édition, M.O. Amdur, J. Doull et C.D. Klaassen éditeurs, 1991.

6 Éric Devlin, «Guerre, chimie et hypocrisie», Cité Libre, Vol. 19, no 3, octobre 1991. pp. 29-30



Lire, Relire, Ne pas lire

MARIE DESJARDINS*

De même que les hommes, les livres ne peuvent échapper à leur destin. Comme les hommes, ils sont des millions à naître, dans l'effort et la souffrance; comme eux, ils sont des millions à passer inaperçus. L'élite des livres, comme celle des hommes, sombre dans l'oubli, sitôt éteinte l'euphorie de la consécration. Ainsi le destin des livres est-il souvent bien navrant.

Seule la célébrité préserve de ce mal qu'il nous faudrait nommer «l'éphémérité», c'est-à-dire ce destin désolant des livres sans lendemain. Cette célébrité à double tranchant, on verra pourquoi, ne s'obtient qu'au prix de la création d'un personnage. Tout le monde connaît Pénélope, Ulysse, Jésus, Cendrillon, les Trois Mousquetaires, Astérix, Tarzan et Séraphin. Mais qui se souvient de leurs pères ? À brûle-pourpoint, dans un salon, causant littérature, on confond Homère et Virgile, Dumas père et fils, Uderzo et Goscinny, Grimm et Perrault. On ne sait, sauf exception universitaire ou fanatique, plus rien de Burroughs et Grignon. Leurs monstres et leurs modèles les ont, semble-t-il, étouffés. Quant aux évangélistes, Luc, Marc, Matthieu et l'autre, qui ont brossé, chacun à leur façon, le portrait du personnage le plus énigmatique, sans doute, de l'histoire de l'humanité, qu'a-t-on à dire? Qui, sauf ladite exception, connaît, sinon feuillette, les travaux pourtant fabuleux des exégètes? Pas le temps. Pas envie. Pas le courage. Heureusement que parmi ces chercheurs, se glisse un Henri Guillemin, vénérable vulgarisateur, qui, «septuagénaire avancé», comme il dit, lance dans la fosse aux lecteurs une *Affaire Jésus* remarquablement émouvante. Cela fait déjà quelques années. Pour se procurer aujourd'hui ce petit chef-d'oeuvre, car c'en est un, il faut aller se promener du côté des rééditions. Encore heureux qu'il l'ait été. Difficile, cependant, de ne pas plutôt s'attarder devant l'étalage des nouveautés.

Le phénomène de la célébrité du personnage tue souvent son créateur. L'inverse est également vrai. C'est pourquoi la célébrité est à double tranchant. Dans ce même salon, causant littérature, en effet, on s'extasie sur la production faramineuse d'un Balzac — plus d'une centaine d'ouvrages en moins de vingt ans — mais l'on s'embourbe lorsqu'il s'agit de citer plus de deux titres de la *Comédie humaine*. C'est sans importance, on poursuit : Chateaubriand, Dickens, Zola, Hemingway, Camus, Simenon étaient des écrivains formidables ! Quels étaient donc leurs chefs-d'oeuvre ? On poursuit, accumulant les lieux communs, les

commentaires au premier degré, les énormités, les absurdités. Le Québec a une culture à défendre, ce qui est loin d'être une absurdité. Sa littérature est riche et ses écrivains nombreux. Lesquels ? demande-t-on , dans ce même salon. L'erreur est bien souvent au rendez-vous de la réponse... Louis Hémon, Gabrielle Roy, Antonine Maillet, Kérouac, et plein d'autres... bien entendu. C'est triste, le destin des auteurs et des livres.

Déprimant, ce que je raconte ? Non. Ce que je trouve extraordinaire à cette époque invivable sans ordinateurs, c'est la vogue persistante du livre, son marché prodigieux, sa consommation massive, bref sa bonne santé. Des milliers de tonnes de papier réservés à l'encre, des trusts de l'édition, des salons du livre partout dans le monde, plein d'acheteurs, plein de lecteurs, de l'espoir pour les auteurs. Je n'entrerai pas ici dans la description des horreurs inhérentes à ce milieu du livre. Ce qui compte c'est que le livre continue d'exister et que le lecteur ne soit pas en voie de disparition. Quelle importance que des millions de sottises, même envahissantes, soient publiées ? Je n'entrerai pas non plus ici dans le débat de la culture. *Comment perdre son ventre en trente jours ? La vie intime de Saddam Hussein*, *Les amours tumultueuses de Lady Di.* : tant de titres largement vendus; Condition *sine qua non* de l'amortissement des coûts élevés des lectures intelligentes et nourrissantes qui nous intéressent ici.


PHOTO: MARIE PIERRE

Ce que je trouve extraordinaire à cette époque invivable sans ordinateurs, c'est la vogue persistante du livre, son marché prodigieux, sa consommation massive, bref sa bonne santé.

Dans «Lire, Relire, Ne pas lire», je veux lutter contre l'éphémérité du livre de qualité, contre celle de l'auteur éminent. Livres parus, lus, disparus; il y en a tant qui mériteraient d'être relus et tant d'auteurs méconnus. Ils n'ont pas leur place dans les chroniques consacrées aux nouveautés en librairie. Ces pages de *Cité libre* s'attacheront donc davantage aux livres épuisés qui se dénichent toujours en bibliothèque ou dans les librairies d'occasion, aux rééditions, aux réimpressions et, enfin, aux nouveautés que je découvrirai ou que mes libraires de prédilection auront bien l'obligeance de me signaler.

Allons-y. Parmi les nouveautés de cet hiver, je retiendrai le *Proust* de Ghislain de Diesbach parce que cette nouvelle biographie consacrée à Marcel Proust me permet d'en commenter une plus ancienne : celle de Maurois. André Maurois. Admirable biographe doué d'une clairvoyance que l'on apparenterait volontiers — l'idée est tellement séduisante — à la métempsychose. La tâche de l'écrivain qui s'attaque à la rédaction de la vie d'un autre semble, pour les lecteurs de plus en plus affamés de biographies — c'est décidément, et tant mieux, le genre à la mode — assez facile. Certes, on écrit aujourd'hui la vie de n'importe quel individu susceptible de «rapporter». En ce moment même, par exemple, une vie de George Bush est sans doute déjà écrite. Au lendemain de la réélection ou de la défaite, peu importe, de cet homme politique, cette biographie sortira dans les librairies et se vendra comme des pains chauds, ou, si vous voulez, comme des *big macs*. Un journaliste muni d'une équipe de *rewriters* aura été choisi pour écrire cette vie lucrative. Là n'est pas la tâche du biographe. Du vrai.

André Maurois est d'abord un écrivain. Il se soucie de l'art d'écrire et son écriture est délicieuse : claire, sculptée, vive, étoffée d'aphorismes qui font sourire — au bon sens de l'expression — tant ils sont humbles et éclairants. C'est ensuite un biographe, qui a réfléchi sur le genre de la biographie, qui s'est exprimé sur ses méthodes, qui a proposé non pas des recettes mais des avenues à suivre. L'objectivité, d'abord, et le détail vivant. Grâce à l'art de Maurois, grâce à son grand talent — denrée rare — on rencontre, c'est bien le mot, un Proust que l'on s'étonne de comprendre aussi bien. C'est l'enfant sensible et exalté du jardin de la maison d'Illiers, pressentant parce qu'il aime follement un massif d'aubépines, une tonnelle où sa grand-mère lit sous la pluie, le grincement d'une porte de fer forgé, les déchirements de la passion et toutes les souffrances du verbe aimer. C'est l'écrivain génial qui s'empêche de naître parce qu'il ne veut pas, ne peut pas, écrire la vérité, la sienne, son homosexualité qu'il se reproche jusqu'à la névrose parce qu'elle ferait tant de peine à ceux qu'il aime. C'est l'asthmatique qui s'accroche à sa maladie comme à une bouée parce qu'elle lui permet de justifier sa supposée oisiveté d'écrivain qui n'écrit rien. Il lui faut attendre, en la

craignant, en s'en torturant, la mort de sa mère, qu'il aime par-dessus tout, pour se condamner à la mort à son tour en donnant sa vie à son oeuvre. Sans pathétisme, Maurois brosse le portrait de cet écorché, nous le montre, enfoncé dans son lit, orphelin de quarante, de cinquante ans, acharné, bourreau de travail, rédigeant son monument à coups de calmants, d'excitants et de souffrances morales et psychologiques qui, sous la plume de cet historien brillant, apparaissent à ce point intelligibles qu'on en a mal. Inutile d'avoir lu Proust pour lire le *Proust* d'André Maurois. En revanche, cette biographie, le tiers de celle de Diesbach, point de vue format, est la clef la plus efficace pour entrer *Du côté de chez Swann*. Le premier des huit volumes d'*À la recherche du temps perdu*, pour ne citer que celui-là, est à lire, à relire, pour qui est sensible aux lamentations d'une intelligence lucide et d'un coeur à vif, à ne pas lire pour qui le seul nom de Proust n'évoque qu'un préjugé. Car Proust dit ce que l'on ressent tous. Il faut traverser ses phrases de trente lignes, pénétrer ses parenthèses, s'engager dans ses incidentes pour apprivoiser son style — majestueux — et recevoir non pas son enseignement mais l'impressionnante exactitude de sa vision et de sa peinture des choses. «On ne connaît pas son bonheur, écrit Proust. On n'est jamais aussi malheureux qu'on croit... On ne connaît pas son malheur, poursuit-il, on n'est jamais si heureux qu'on croit.»C'est dans les conclusions, exercices coriaces, que Maurois excelle. Celle de son Proust, sobre, transparente, noble, laisse de cet homme la seule impression qu'il faut en retenir.

Dans «Lire, Relire, Ne pas lire», je veux lutter contre l'éphémérité du livre de qualité, contre celle de l'auteur éminent. Livres parus, lus, disparus; il y en a tant qui mériteraient d'être relus et tant d'auteurs méconnus.

«Nous avons tenté, écrit Maurois, de retrouver l'histoire d'un homme qui, avec un courage héroïque, a cherché la vérité à travers l'extase; qui s'est heurté à l'indifférence des hommes, au mystère des choses et surtout à ses propres faiblesses; mais qui, ayant choisi de renoncer à tout pour délivrer les images captives, a vu, entre quatre murs nus, dans la solitude et le jeûne, dans la douleur et le travail, s'ouvrir enfin la seule porte à laquelle avant lui nul écrivain n'avait frappé, et nous a révélé, dans notre propre coeur, et dans les objets les plus humbles, un monde si beau que l'on peut dire de lui ce que lui-même disait de Ruskin : «Mort, il continue à nous éclairer comme ces étoiles éteintes dont la lumière nous arrive encore», et c'est «par ces yeux fermés à jamais au fond du tombeau que des générations qui ne sont pas encore nées verront la nature.»

Diesbach cite beaucoup Maurois. Il a raison. C'est un maître de la biographie. Sans intention d'occulter le travail d'autres historiens, je peux dire que grâce à Maurois j'ai fait la connaissance non seulement de Proust, mais de Chateaubriand, de Sand, de Balzac à qui il a consacré sa dernière biographie, monumentale, que, écrivant sur Balzac lui-même dans une prochaine chronique, je me hâterai de commenter en bien. En attendant, je me réjouis de ne pas avoir encore lu son Victor Hugo et son Shelley (trouvables, comme les autres, soit en réédition soit en librairie d'occasion). Je me réserve, en effet, des moments de lecture privilégiés et la rencontre de personnages qui, parce qu'ils me seront présentés en chair et en âme, ne me quitteront plus.

* *Marie Desjardins enseigne au département de langue et littérature française de l'Université McGill.*

RÉFÉRENCES

DIESBACH, GHISLAIN DE, *Proust*, Paris, Perrin, 1991, 775 p.

GUILLEMIN, HENRI, *L'Affaire Jésus*, Paris, Seuil, 1982, 151 p.

MAUROIS, ANDRÉ, *À la recherche de Marcel Proust*, Paris, Hachette, Ottawa, Le cercle du livre de France, 1949, 357 p. (citation, p. 350).

PROUST, MARCEL, *Du côté de chez Swann*, Paris, coll. Folio, Gallimard, 1954, 504 p. (citation, p. 418).

Culture en «voix» de disparition

DANIELLE MILLER

Dans un pays «multiculturel» comme le Canada, les questions de langues et d'histoire ne peuvent qu'envahir la littérature. Au lieu de nous unir, ces questions sont en train de nous diviser. Malgré cela, certains thèmes littéraires refusent de se heurter à des frontières régionales. En effet, l'histoire, la nature, et la langue marquent autant l'oeuvre poétique, de Rita Joe, Indienne de la Nouvelle-Écosse, que celle du célèbre poète québécois Gaston Miron. Il ne serait toutefois pas question de comparer ces deux poètes.

En 1988, Rita Joe publie son deuxième recueil, *Song of Eskasoni*, dans lequel elle décrit sa vie de Mic Mac catholique d'une réserve du Cap Breton. Les poèmes de ce recueil se regroupent en six parties - «To Be Poor This Was No Crime», «Talking», «I Lost My Talk», «The Motherland», «The Empty Page», «Inside My Soul». Joe y analyse les résultats aberrants causés par l'imposition de la langue et de l'histoire anglaises aux enfants indiens. Malgré les contrastes évidents entre le Québec des années cinquante et la

condition indienne d'aujourd'hui, l'auteur de *Song of Eskasoni* se lamente, sur un ton proprement «mironien», sur la perte de la langue et de l'identité Mic Mac, et revendique une révision de l'histoire officielle.

Nos écrivains se sont maintes fois attardés sur le problème de la langue française; cette langue, implantée en Amérique, parvient mal, estiment-ils, à rendre les réalités et les beautés canadiennes. Mené par les départements de lettres et de linguistiques, ce débat intéresse néanmoins une jeune Mic Mac forcée de fréquenter une école anglophone. Dans son poème, «I Lost My Talk», Rita Joe déplore non seulement la perte de sa langue maternelle, mais aussi celle de sa capacité de raisonner et de s'exprimer en tant qu'Indienne. «I speak like you / I think like you / I create like you», écrit-elle (p. 32). La jeune fille se voit confrontée à un mode de vie qui lui est hostile. Cette éducation aliène les enfants indiens de la société dominante et de leur propre culture.

Song of Eskasoni contient une réaction contradictoire envers le Canada. Rita Joe veut vivre avec les Anglais tout en préservant ses traditions. Les coutumes indiennes sont indissociables du mode de vie canadien. Cette poète se voit prise entre deux mondes : elle ne peut n'y être Anglaise ni être Indienne. «The Art of Communication» et en particulier les vers «I want to tell you about me / The Indian of today / The lonely stranger to her own land» (p. 17) révèlent cette angoisse. S'achevant sur un ton ironique, «Indian Culture» renforce également l'idée d'interdépendance des deux cultures. Après avoir énuméré toutes les coutumes nécessaires pour maintenir un mode de vie traditionnel, la poète ajoute «our evening song, just like yours / That we want to be just me» (p. 68). L'Indien, selon elle, ne peut plus demeurer isolé de la société canadienne et subir l'humiliation de s'y assimiler lentement.

Malgré les contrastes évidents entre le Québec des années cinquante et la condition indienne d'aujourd'hui, l'auteur de Song of Eskasoni se lamente, sur un ton proprement «mironien», sur la perte de la langue et de l'identité Mic Mac, et revendique une révision de l'histoire officielle.

Rita Joe souligne la destruction psychologique que provoque l'éducation provinciale sur son peuple. Elle montre aussi le pouvoir linguistique et historique qu'ont exercé autrefois les Européens. Dans «The Mistake of Columbus», la question «Had Columbus gone ashore in Turkey / Would we have been Turkian» (p. 36) met en lumière le hasard de l'identité indienne. L'écrivain pense avec indignation à l'histoire de son peuple et s'écrie, dans «James Bay» ; «My graves you dare disturb / Because you think me less» (p. 48). Pour combattre ces attitudes de mépris envers tout ce qui est «indien», Rita Joe décide de réécrire l'histoire Mic Mac et ainsi de rendre à son peuple une fierté et une confiance en soi.

Song of Eskasoni ne se contente pas de ressusciter le folklore et les mythes indiens mais revendique une révision écrite de l'histoire canadienne. Les Mic Macs ne tolèreront plus les récits qui «tells our children / What you want them to learn», écrit-elle (p. 63). Rita Joe insiste en ces termes : «Let me have my say / The perspective will be my own» (p. 72). En s'opposant à l'histoire canadienne, elle rejette du même coup cette idée dominante qui divise le monde en deux camps, celui des sauvages et des civilisés. Au contraire, la réserve d'Eskasoni regroupe divers personnages : «A Red-Skinned White Man», «Young Girls of Eskasoni», les alcooliques et les pauvres. Ainsi, les Mic Macs ne sont ni plus purs, ne plus moraux que le reste des Canadiens. En effet, le monde dans lequel vit Rita Joe, ressemble énormément à celui que Miron décrit dans *L'Homme rapaillé*.

En dépit desdites différences entre la condition indienne et québécoise, Rita Joe partage avec Gaston Miron le désir de préserver sa culture et sa langue maternelle et elle souffre, comme lui, d'un sentiment d'infériorité par rapport à la société dominante. Miron affirme se sentir «dépoétisé dans [sa] langue et dans [son] appartenance» (p 58); il méprise les «grands hommes classe écran qui avez fait de moi / le sous-homme, la grimace souffrante du cromagnon / L'homme du cheap way, l'homme du cheap work / Le damned cannuck» (p. 55). Aussi semble-t-il plus amer que Rita Joe. Enfin, un des liens les plus forts qui unit ces deux poètes semble être leur désir de venger leurs ancêtres. La rage que l'Indienne éprouve dans «James Bay» ressemble à celle de Miron qui, dans son poème «L'Octobre», s'indigne que «Nous a[y]ons laissé humilier l'intelligence des pères» (p. 62). Malgré ces similitudes idéologiques, *Song of Eskasoni* et *L'Homme rapaillé*, ne sont pas des oeuvres identiques. Rita Joe, moins militante, est plus conciliante envers la culture dominante que son collègue québécois. En revanche, les nuances de leur pensée ne paraissent pas suffisamment prononcées pour les qualifier de «distinctes».

Puisqu'elle ne reconnaît pas la transcendance provinciale et ethnique de certains thèmes littéraires, la dissection du Canada en régions culturelles distinctes ne sera jamais plus qu'un outil simpliste pour comprendre le pays. Certes, il serait aussi naïf de nier l'influence du paysage local dans *L'Homme rapaillé* et dans *Song of Eskasoni*. Toutefois, notre pays n'a-t-il pas atteint une maturité suffisante pour être analysé au moyen de thèmes nationaux plutôt qu'à partir de revendications régionales ?

JOE, RITA, *Song of Eskasoni*,
Charlottetown, I.P.E.:Ragweed Press, 1988.

MIRON, GASTON, *L'Homme rapaillé*,
Montréal:Les Presses de l'Université de Montréal, 1970.



Chronique du Liban rebelle

LOUIS CORNELLIER

Il y a quelques mois (n° 5, déc.—janv. 1992), dans une lettre ouverte que j'adressais «à *Cité libre* et à quelques autres», je formulais en ces mots une des tâches principales qu'il incombait aux intellectuels québécois de remplir : «Il faut court-circuiter l'unilatéralité de l'objet de pensée (la question constitutionnelle) afin d'élargir le débat à une perspective beaucoup plus large».

La directrice de la revue, Anne-Marie Bourdouxhe, a rapidement transformé ma proposition en invitation. Ce mois-ci, j'entreprends donc un vaste tour d'horizon des essais, tant politiques que philosophiques, susceptibles d'apporter une contribution à une mission qui, si elle ne concerne pas que moi, m'interpelle tout de même au plus haut point.

Les livres qui seront l'objet de ma série partagent tous un même souci de l'actualité, du présent. Souvent écrits par des auteurs controversés dont les talents de polémistes frappent par leur évidence, ils forment — mais il s'agit là de mon avis le plus personnel — ce que l'on pourrait appeler, pour reprendre un terme à la mode, les incontournables de la réflexion actuelle.

Modeste, même si convaincue, ma contribution n'a pour seul objectif que celui de permettre aux lecteurs de Cité libre de s'extirper temporairement du débat constitutionnel canadien dans le but de mieux y revenir. En d'autres termes, apologie du détour. La distance porte conseil

Voici donc, déjà en vrac, les titres sur lesquels mon regard s'arrêtera : *La mélancolie démocratique* (1990) de Pascal Bruckner, *Le XIe commandement* (1991) d'André Glucksmann, *Le mécontemporain* (1991) d'Alain Finkielkraut, *Le regain démocratique* (1992) de Jean-François Revel et *La fin de l'Histoire et le dernier homme* (1992) de Francis Fukuyama. Évidemment, cette liste demeure ouverte et n'exclut pas les mises en veilleuse que l'urgence pourrait — sait-on jamais ? — lui faire subir.

Toutefois, et ce, malgré l'aspect prétentieux et présomptueux que peut colporter une telle audace, qu'on me permette de croire à la nécessité de ma démarche. Modeste, même si convaincue, ma contribution n'a pour seul objectif que celui de permettre aux lecteurs de Cité libre de s'extirper temporairement du débat constitutionnel canadien dans le but de mieux y revenir. En d'autres termes, apologie du détour. La distance porte conseil.

Cela dit, et comme toute bonne chose exige amorce, en voilà une tambour battant : «Une des grandes affaires de notre siècle finissant sera, à n'en pas douter, la confrontation entre l'Islam et la chrétienté. Il y aura dialogue, ou pas. Accepter la disparition du Liban, c'est se priver d'une terre où ce dialogue a été depuis longtemps plus qu'une réalité quotidienne, une culture constitutive, une façon de se présenter devant le reste du monde. L'Histoire sera un jour comptable de nos actes» (Le général libanais Michel Aoun, 29 octobre 1989).

Qui s'est élevé contre cet abandon d'une nation-cousine aux mains d'un despote ? Poser ces questions, c'est y répondre. Lire Chronique du Liban rebelle, c'est prendre conscience de notre aveuglement.

Livre de pure indignation rédigé dans une langue remarquable d'élégance et de fureur, *Chronique du Liban rebelle* du romancier français et journaliste au *Nouvel Observateur* Daniel Rondeau (*Les tambours du monde*, 1989) démasque, avec l'orgueil des grands stylistes, l'hypocrisie et la lâcheté des nations occidentales face à la tragédie libanaise d'octobre 1990.

Trop préoccupés à concocter une alliance honteuse avec le tyran syrien Hafez al-Assad au moment du conflit dans le Golfe arabo-persique, les pays occidentaux tels la France et les États-Unis (le Canada a suivi, comme d'habitude) ont trahi un peuple dont les jeunes traditions de tolérance et de pluralisme démocratique méritaient un respect beaucoup moins discutable que celui offert aux émirs koweitiens.

Les récents déboires politico-militaires qui ont enflammé le Liban présentent une complexité difficile à résumer en quelques lignes. À partir de 1975, date où les premiers affrontements sanglants ont éclaté entre miliciens chrétiens et palestiniens, ce petit pays du Proche-Orient, promoteur d'une culture arabo-occidentale, s'est enlisé dans une situation de guerre permanente. Sous les assauts répétés de la Syrie au nord-est et d'Israël au sud, le Liban, déchiré même à l'intérieur par des conflits fratricides, n'a eu d'autres choix que de baisser les bras.

Chronique du Liban rebelle est le récit de cette défaite. À maintes reprises, Daniel Rondeau s'est rendu sur les

lieux du crime. Et c'est aux côtés du général chrétien Michel Aoun qu'il a vécu les derniers soubresauts d'un peuple au courage et à la détermination exemplaires. Contre les tractations diplomatiques malhonnêtes et l'appétit de pouvoir illimité du meurtrier syrien devant lequel les démocraties occidentales ont rampé, le peuple libanais, chrétiens et musulmans réunis autour de Aoun, a résisté avec l'énergie d'un désespoir se sachant légitime.

S'il faut lire le livre-témoignage de Daniel Rondeau, c'est pour l'extrême justesse de ton qui s'en dégage : «C'était à Beyrouth une nuit ordinaire, à ceci près. Les ombres rassemblées, qui formaient un cercle parfait, s'agenouillèrent. On alluma quelques bougies. Les flammes dévoilèrent des visages. Les garçons portaient des chemises blanches aux manches retroussées. Les cheveux des filles retombaient en boucles sur leurs épaules. Les coeurs cognaient. Ils priaient. Leurs suppliques, hurlées dans les profondeurs des poitrines, venaient mourir dans un murmure sur le velours des lèvres. Le lent marmonnement des bouches faisait trembler la nuit» (p. 24). Quatre jours plus tard, c'est-à-dire le 13 octobre 1990, l'armée syrienne (appuyée par Elias Iraoui, président-bidon du Liban) déversait sa haine sur ce rêve. Le monde entier a détourné la tête.

Daniel Rondeau, lui, s'insurge. Sa colère vise à ébranler l'indifférence de ses contemporains, donc la nôtre. Qui, au Québec, a seulement saisi l'ampleur de ce drame ? Qui s'est élevé contre cet abandon d'une nation-cousine aux mains d'un despote ? Poser ces questions, c'est y répondre. Lire *Chronique du Liban rebelle*, c'est prendre conscience de notre aveuglement.

La défense de la liberté et des idéaux démocratiques ne supporte pas le nombrilisme. Si la série dans laquelle je me lance aujourd'hui n'avait qu'une idée à promovoir, ce serait celle-ci. Daniel Rondeau le clame. Et comme l'écrit Christian Jambet dans la revue *La Règle du jeu* : «Par là, il se situe sans défaillance dans la lignée de *L'Espoir*, des *Déracinés* , de la littérature vraie : celle qui fait de l'événement une langue» (no 4, mai 1991, p. 265) À suivre. ✐

DANIEL RONDEAU,
Chronique du Liban rebelle (1988-1990)
Grasset, 1991, 192 pages.

Que faisiez-vous en avril 1351 ?

PAUL-CHRISTIAN NOLIN

«Nos signes ont cessé
il n'est plus de prophètes,
et nul parmi nous ne sait jusque à quand.»

— PSAUME 74, VERSET 9

Les dix dernières années auront été riches en rebondissements de toutes sortes. Apparition du sida, commencement de la fin de l'apartheid, chute du mur de Berlin, disparition du communisme soviétique sont autant de phénomènes qu'il aurait été impensable d'imaginer, il y a une décennie à peine. Et autant de changements, en si peu de temps, créent de l'incertitude et un certain désarroi face à l'avenir. C'est aussi dans un monde en crise, balayé par le même vent de l'histoire que se situe l'action du *Roman du linceul* de René Swennen, publié chez Gallimard, le récit fabuleux de la fabrication du Saint Suaire de Turin.

Il y a quelques années, des experts de différentes universités européennes et américaines ont établi au moyen du carbone 14 que le Suaire daterait environ du milieu du XIVe siècle, et qu'il s'agirait, en fait, de l'oeuvre d'un peintre. Pourtant, comment réconcilier ces deux images du Christ, d'abord celle de toute la représentation religieuse chrétienne qui, des premières icônes, aux tableaux à la tempera, présente le Christ crucifié par les mains, avec celle du linceul où le Christ porte les stigmates aux poignets ?

Grâce aux travaux que le docteur Barbet avait effectué sur des cadavres, au début du siècle, nous savons que le crucifixion n'est possible que par les poignets. Le Saint Suaire de Turin a donc fort probablement contenu le corps

Cité libre

RENCONTRE ses lecteurs

À OTTAWA

LE MERCREDI 6 MAI 1992

Conférencier invité

Gérard Pelletier

RESTAURANT YANTZE
700, rue Somerset ouest
Ottawa

Réservations

Mme Rolande Beauchemin
(819) 770-2467

d'un crucifié, Christ ou autre. C'est à partir de ces deux prémisses du faux linceul et du vrai crucifié que René Swennen a bâti son roman. Construit à la façon d'une chronique médiévale, il dépeint la vie d'un individu, Robert de Lagny, ses amours, sa passion, sa folie qui l'entraîne à mourir sur la croix, de même que celle de toute une époque. Écrit dans une langue correcte, ni trop recherchée, ni trop terne, c'est une lecture indiquée pour ceux qui veulent échapper aux affres du quotidien, et vivre pendant quelques heures dans un autre monde, pourtant pas si éloignée du nôtre...

Si l'histoire ne se répète pas, elle radote. Et c'est une des qualités de cet ouvrage de nous amener, de vrai en faux, de réalité en fiction, à comprendre que notre époque n'est pas la seule à chercher des réponses, à savoir où mettre ses espérances.

En 1351, on ne sait plus à quoi se raccrocher, les institutions semblent s'effondrer les unes après les autres. Les papes ont quitté Rome pour Avignon, le roi de France n'est nul autre qu'Édouard III, roi d'Angleterre, la guerre s'installe pour Cent ans, les sectes religieuses se multiplient, la violence partout fait rage, et, par-dessus le marché, la peste.

Si l'histoire ne se répète pas, elle radote. Et c'est une des qualités de cet ouvrage de nous amener, de vrai en faux, de réalité en fiction, à comprendre que notre époque n'est pas la seule à chercher des réponses, à savoir où mettre ses espérances. Ayant abandonné la morale sécurisante pour affirmer l'individu et le libérer, elle doit désormais en assumer le prix. À parler ainsi du passé, on comprend mieux le présent. Mais ne peut-on pas dire cela de chaque époque ?

Le Roman du linceul, c'est une quête d'absolu, dans un monde en décomposition, c'est un homme que les circonstances poussent au bout de lui-même... et peut-être au-delà.

Le roman du linceul, RENÉ SWENNEN, Gallimard, 1991, 153 pages.

LES 26 ET 27 JUIN 1992

Colloque à l'Île Perrot

(Au Centre Katimavik)

«Le charme discret du fédéralisme canadien»

Réservez dès maintenant, en téléphonant à Marc-B. Lévesque (514) 282-0001

L'affaire Haddad, à la recherche de la vérité

GEORGE TOMBS

Enfin, 2 378 jours après son enlèvement à Beyrouth, Henriette Haddad, notre otage canadienne oubliée, a acquis un statut officiel. Une dépêche de Reuters, du mardi 31 mars 1992, annonçait que le nom d'Henriette Haddad était officiellement ajouté à la liste d'otages publiée par le bureau de Giandomenico Picco, le négociateur d'otages et adjoint au secrétaire général des Nations Unies. Et le mercredi premier avril, le Premier ministre Brian Mulroney promettait de faire tout ce qui était en son pouvoir pour aider les membres de la famille Haddad à retrouver leur mère de 64 ans.

Henriette Haddad fut kidnappée lors d'une visite à Beyrouth, le 26 septembre 1985, avec un cousin éloigné, Nabil Chaftari, immigrant reçu au Canada, au passage de Tayyouné-Assass, permettant de passer d'est en ouest.

Pour arriver à ce que l'otage canadienne oubliée devienne une priorité nationale, à l'instar des otages des autres pays occidentaux, ce fut aussi difficile que d'allumer une chandelle dans l'oeil d'un ouragan.

Première épreuve : démontrer à un ministère des Affaires extérieures récalcitrant qu'Henriette Haddad avait bien été kidnappée. Au fond, il ne semblait pas y avoir de doutes là-dessus, jusqu'à ce que l'affaire devienne publique grâce à l'article d'Angéline Fournier paru dans le numéro de novembre de *Cité Libre* et à l'action du Comité de libération d'Henriette Haddad qu'elle a fondé tout de suite après avec M[e] John Humphrey.

Des coupures de journaux des quotidiens beyrouthins *An-Nahar* et *l'Orient le Jour*, datés du lendemain de l'enlèvement, mentionnant l'enlèvement d'Henriette Haddad, des lettres d'autorités religieuses et de personnes travaillant avec le Liban, qui expliquaient qu'Henriette Haddad avait bel et bien été enlevée furent transmises au ministère des Affaires extérieures. La réponse nous parvenait à intervalle régulier, toujours la même, tranchante comme une sentence : «Pas assez de preuves». Et d'ailleurs ces commentaires nous parvenaient : n'était-elle pas un peu trop arabe pour être canadienne ? Et puis entre arabes, c'était sûrement une affaire de vendetta.

Sans désespérer nous avons continué à leur transmettre des témoignages d'ex-otages qui affirmaient avoir vu Mme Haddad en vie entre les mains du Hezbollah, en 1986, 1987, 1991. Mais non, rien ne prouvait qu'elle avait été kidnappée. Le raisonnement était simple : puisque personne n'avait revendiqué l'enlèvement, elle n'a pas été en-


Brian Mulroney, Angéline Fournier, Jean Boutet, Constantin Haddad et Warren Allmand

levée. Ce qui était méconnaître une réalité du dossier des otages : de nombreux otages, tel le Britannique Jack Mann, 77 ans, relâché en 1991, n'ont jamais été revendiqué.

Dans un télex transmis le 19 novembre 1991, à Damas, par le gouvernement canadien, pour applaudir la libération de Terry Waite et de Thomas Sutherland, on pouvait lire : «Le Canada a toujours travaillé pour appuyer la libération des otages. Nous continuons de soulever la situation des otages étrangers avec les autorités des pays qui ont une influence sur les détenteurs d'otages. Nous espérons bientôt recevoir la nouvelle que les derniers otages seront relâchés dans les prochaines semaines... Il n'y a pas d'otage canadien *stricto sensu*. Le cas d'Henriette Haddad est considéré être d'une autre nature. Nous continuons nos efforts pour la retracer».

Pour arriver à ce que l'otage canadienne oubliée devienne une priorité nationale, à l'instar des otages des autres pays occidentaux, ce fut aussi difficile que d'allumer une chandelle dans l'oeil d'un ouragan.

Mais retracer un disparu ou un otage, ce n'est évidemment pas la même chose. Dans le premier cas, puisqu'on est sans nouvelle, on recherche une aiguille dans une botte de foin, sans aucune pression. Dans le second cas, le gouvernement concerné fait des pressions morales pour récupérer un de ses ressortissants auquel il tient. Ce sont les privilèges de la nationalité : le droit d'être défendu par son gouvernement.

Je me souviens pour ma part, que le jour où Terry Waite a été relâché, se mêlait à notre joie pour lui une horrible douleur à la pensée que notre gouvernement n'avait pas eu le respect qu'il devait à cette citoyenne canadienne et à sa famille, alors que tous les pays occidentaux s'étaient acharnés à faire libérer leurs ressortissants détenus otages. Les mots d'encouragement qu'Angéline et moi avons prodigués ce soir-là à la famille Haddad nous semblaient bien ridicules comparés à l'affront que l'on venait de leur faire : Henriette Haddad ne figurait pas sur la liste des derniers otages occidentaux détenus au Liban.

En mars 1992, le gouvernement faisait parvenir à la famille une lettre du Général Sami Al Khatib, ministre de l'Intérieur libanais, qui déclarait qu'Henriette Haddad avait bel et bien été kidnappée par un groupe d'intégristes mais qu'elle avait été tuée immédiatement après son enlèvement. Bizarrement, ce document nous l'avons reçu comme un répit. Maintenant n'avions-nous pas la preuve qu'Henriette avait bel et bien été enlevée ? Il ne nous restait donc plus qu'à convaincre le gouvernement qu'elle était peut-être encore en vie, qu'elle méritait que l'on prenne son cas au sérieux et que, comme l'a toujours dit l'ex-otage français Jean-Paul Kauffmann : «Tout comme une personne est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire, un otage doit, dans tous les cas être considéré vivant jusqu'à preuve de sa mort». La lettre ne comportait aucune preuve de sa mort, pas de lieu, pas de date, pas de circonstance, rien... C'était donc une bonne nouvelle.

Mais c'était sans compter sur l'irrésistible logique kafkaïenne de notre contact gouvernemental : «Non, rien ne prouve qu'Henriette Haddad a été enlevée». Devant tant d'indifférence que faire ?

La preuve irréfutable, incontournable, nous sommes allé la chercher sur le terrain. Mais pour cela il a fallu qu'une équipe de journalistes de l'émission télévisée *Fifth Estate*, de Radio-Canada, risque sa vie dans les remous d'un Liban secoué par l'assassinat du chef du Hezbollah, le cheikh Abbas Massaoui. Constantin Haddad et moi avons accompagné l'équipe de reportage. C'était à la mi-mars, à une époque où le Foreign Office britannique avait, à Londres, débarqué d'un avion de la British Airways, une équipe de journalistes de la BBC. Pas question, pour aucune équipe de télévision occidentale, d'aller à Beyrouth. N'eût été de la ténacité du réalisateur Julian Sher, nous serions probablement restés au Canada.

Il était indispensable de rendre visite au général Al-Khatib, le signataire de la lettre transmise par le gouvernement canadien. Sourire charmeur, chapelet à la main, le général déclare au *Fifth Estate* qu'Henriette Haddad «avait été kidnappée parce qu'elle portait un passeport canadien. Ils ont pensé qu'elle était très intéressante». Puis il a ajouté savoir qu'elle était morte. Pressé par l'interviewer Linden McIntyre, qui lui demandait s'il était sûr qu'elle était morte, le Général Al-Khatib a répondu : «Je ne suis pas sûr, je ne suis pas sûr. C'est ce qu'on m'a dit».

Nous avons poursuivi notre périple à Beyrouth-Ouest

dans le quartier de Barbour, et nous avons pénétré dans le *no-man's-land*, entourant les quartiers généraux du ministre d'État Nabih Berri, chef du Mouvement Amal, groupe chiite armé ayant lui-même participé à de nombreux enlèvements.

Cette visite était particulièrement importante puisque Nabih Berri avait été contacté par son frère Yasser Berri depuis la maison de Constantin à Brossard, trois jours après l'enlèvement d'Henriette Haddad. Nabih Berri lui avait alors affirmé que Mme Haddad était avec Amal et qu'elle allait être libérée bientôt, ce qui n'arriva pas puisque Mme Haddad devait être transférée au Hezbollah.

Ainsi, nous avions notre deuxième preuve : non seulement Henriette Haddad avait bel et bien été kidnappée, mais il n'y avait rien qui puisse étayer la thèse de sa mort

Lors de l'entrevue tendue du *Fifth Estate*, Nabih Berri a déclaré : «Je vous dis qu'elle a été kidnappée, mais j'en suis désolé elle a été tuée... Je n'ai pas de preuve mais c'est ce que je sais». Il est sorti ensuite exaspéré, suivi de près par sa demi-douzaine de gardes du corps barbus et armés, après m'avoir référé à un avocat qui devait avoir un dossier sur l'affaire.

Mon travail consistait à prendre contact avec cet avocat, Me Kabalan Kabalan. Je suis allé seul à son bureau, dans le sud-ouest de Beyrouth. Après avoir traversé des barrages, et un tas de blindés légers M-113 déployés dans cette ville en ruines, un homme barbu et armé qui me suivait m'a demandé menaçant : «Es-tu américain ? Que fais-tu ici ?». Après lui avoir dit que j'étais canadien (ouf !) et que je faisais du shopping (hum !), je m'engouffrai dans un immeuble. Kabalan Kabalan m'a reçu dans son immense bureau. Extrêmement inquiet, il sursautait au moindre bruit et jetait à toutes les minutes un coup d'oeil inquiet à son écran de télévision à circuit fermé qui montrait l'entrée de l'immeuble. Après quarante minutes de ce traitement, la nervosité commençait à m'envahir aussi. Durant notre rencontre, il n'a pu m'apporter aucune preuve tangible de la mort supposée d'Henriette, le dossier était vide. Lorsque je lui ai démandé si le gouvernement libanais avait enquêté il a répondu en ricanant : «Bien sûr que non !».

Ainsi, nous avions notre deuxième preuve : non seulement Henriette Haddad avait bel et bien été kidnappée, mais il n'y avait rien qui puisse étayer la thèse de sa mort.

Pendant ce temps, Constantin rencontrait des personnes qui avaient entendu parler d'elle. Malheureusement pour nous, une des ex-otages qui avait parlé il y a quelques années, avait perdu la raison, n'ayant jamais pu se remettre de son traumatisme. Mais un autre ex-otage a confirmé qu'Henriette était en vie en 1987 et en 1988. N.A. avait peur — très peur. Et pourtant cela faisait cinq années qu'il avait été relâché, après avoir été détenu et torturé par le Hezbollah. Un peu plus tard, la mère d'un otage nous a confirmé qu'Henriette aurait été vue il y a deux mois. Bien sûr, ce n'était pas des preuves définitives. Mais cela renforçait notre faisceau de présomptions.

Le président du Comité pour la sauvegarde des droits démocratiques, M[e] Sinane Barraje, un avocat musulman sunnite, qui a consacré sa vie aux otages, nous a reçu dans son bureau. Cet homme a échappé à six tentatives d'assassinat. Son visage profondément beau et triste semblait porter les traces de la souffrance de tout un peuple. «Il y a de bonnes chances qu'Henriette Haddad soit encore en vie, nous a-t-il dit. Contrairement à tout ce que vous avez entendu, onze otages libanais ont été relâchés en janvier 1992, et l'un d'entre eux avait été détenu pendant plus de 10 ans».

De retour à Ottawa, Barbara McDougall maintenait la ligne dure déclarant au *Fifth Estate* : «Il n'y a en fait aucune preuve qu'elle soit détenue en otage ou qu'elle ait été kidnappée...» et d'ajouter, sur un ton moralisateur : « Je pense que la vraie leçon c'est que nous n'aurons pas pour tous ces cas tragiques les réponse que nous voulons.»

Cette ministre, qui a toujours eu un emploi du temps trop chargé pour rencontrer la famille, s'est levée en Chambre pour se féliciter du travail du gouvernement dans le dossier. Elle a ajouté que «le gouvernement continuera à manifester sa sympathie à la famille et ne manquera pas de suivre toute piste susceptible de nous fournir d'autres renseignements ou de nous permettre de déterminer exactement ce qui s'est passé».

Mais face à six ans et demi d'indifférence systématique de la part du gouvernement fédéral, les Canadiens qui ont à coeur le sort d'Henriette Haddad ne pouvaient pas laisser les choses où elles en étaient. En réponse à Sheila Copps, le Premier ministre a enfin admis: «Mon amie dit que la secrétaire d'État se trompe. Je suppose que c'est possible. Tout est possible».

M. Mulroney a ensuite accepté la discrète invitation de Warren Allmand de venir nous rencontrer avec Constantin Haddad. Pendant un quart d'heure, nous avons discuté de l'affaire ensemble, et le Premier ministre a enfin proposé à M. Allmand d'étudier le dossier avec lui. Il s'est engagé à faire tout son possible pour aider la famille Haddad dans sa détresse.

Nous avons demandé au Premier ministre de porter la rose jaune, symbole de par le monde de liberté pour les otages. «Attendez d'abord, a-t-il répondu, que je fasse quelque chose pour vous».

À la sortie de cette rencontre, une fois les interviews terminées et les caméras de télé éteintes, M. Allmand a confirmé que l'affaire Haddad ne pouvait être considérée comme une affaire de politique ou de partisanerie. C'était maintenant une affaire canadienne.

Nous avions ce jour-là l'impression qu'Henriette Haddad, malgré son interminable calvaire, était enfin redevenue un être humain.

«Si, comme moi, vous avez beaucoup entendu parler de *CITÉ LIBRE* mais l'avez peu lue [...], je vous conseille de courir à la librairie du coin et d'acheter *CITÉ LIBRE*, un recueil des meilleurs textes de la revue...»

Richard Martineau
Voir

CITÉ LIBRE

Une anthologie

YVAN LAMONDE
EN COLLABORATION AVEC
GÉRARD PELLETIER

Albert Béguin · Maurice Blain · Fernand Dumont
Pauline Lamy · Adèle Lauzon · Jean Le Moyne
Jean-Marc Léger · René Lévesque · Gilles Marcotte
Jean Pellerin · Gérard Pelletier · Marie Raymond
Marcel Rioux · Roger Rolland · Pierre Elliott
Trudeau · Pierre Vadeboncœur · Pierre Vallières

Stanké

416 PAGES • EN VENTE PARTOUT • 26,95 $

Les éditions internationales Alain Stanké, 1212, rue Saint-Mathieu, Montréal (Québec) H3H 2H7

Stanké

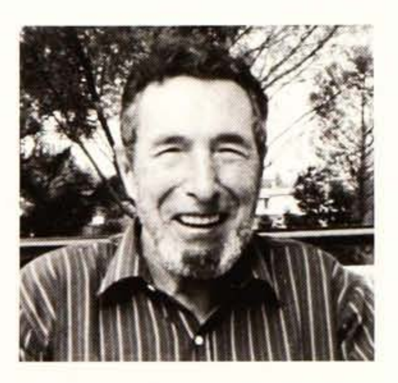
Cité libre RENCONTRE SES LECTEURS

LE 2[e] JEUDI DE CHAQUE MOIS

LE JEUDI 14 MAI 1992

Au cours du dîner, on aura l'occasion d'entendre un bref exposé sur le sujet suivant :

«Le divorce entre le Québec et les minorités francophones»



par

D'IBERVILLE FORTIER

Ancien ambassadeur et ancien Commissaire aux langues officielles

Après l'exposé de notre invité, les lecteurs de *Cité libre* pourront lui poser des questions, exprimer leur opinion sur le sujet et même, si ça leur chante, faire la critique du dernier numéro de *Cité libre*.

Retenez vos places aujourd'hui même.

HEURE

À partir de **17 heures 30**, on peut prendre un apéritif à ses frais. Le dîner lui-même commence à **18 heures 30** et se termine à 21 heures 30 précises.

LIEU

LA MAISON EGG ROLL
3966, NOTRE-DAME OUEST
(3 rues à l'ouest d'Atwater) Métro Place-Saint-Henri

AVANTAGES

❶ Grande salle moderne pouvant accueillir 350 convives

❷ Stationnement gratuit. À 300 mètres du Métro Place Saint-Henri

❸ Buffet (cuisine du Sechuan, du Hunan et de Canton, *sans monoglutamate de sodium*, et quelques plats canadiens.)

PRIX

20$ par personne;
10$ pour les étudiants et les chômeurs

RÉSERVATIONS

Téléphoner au plus tôt à MARC-B. LÉVESQUE
(514) 282-0001

S'il n'est pas là, surmontez votre aversion des machines et dictez à son répondeur automatique combien de places vous réservez ainsi que votre nom et votre numéro de téléphone. Les places étant limitées, on est prié d'avertir 24 heures à l'avance en cas d'annulation

26 ET 27 JUIN 1992

Colloque à l'Île Perrot

(Au Centre Katimavik)

«Le charme discret du fédéralisme canadien»

Réservez dès maintenant: 282-0001

